



CIRLAV
COMITÉ INTERNATIONAL
POUR LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOULKÉ

Communiqué de presse N° 59 du 17/01/2022



2000 jours de détention illégale et 88 renvois de procès pour le journaliste camerounais M. Amadou VAMOULKÉ

2000 jours : ce sera la durée de la détention illégale du journaliste camerounais Amadou Vamouké, malgré son statut d'inculpé libre, à la date de la prochaine audience de son procès programmée à Yaoundé le lundi 17 janvier 2022.

Septuagénaire gravement malade, Monsieur Amadou Vamouké est toujours détenu illégalement - depuis 5 ans et demi - dans le cadre d'un procès qui ne peut se dérouler faute d'accusation ni de témoin à charge.

De nombreuses organisations internationales demandent officiellement sa libération : l'ONU (Organisation des Nations Unies), RSF (Reporters Sans Frontières), FIDH (Fédération Internationale des Droits de l'Homme), Media Defence, REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale), UPF (Union de la Presse Francophone), CIRLAV (Comité International pour la Réhabilitation et la Libération d'Amadou Vamouké)... . 20 Directeurs généraux de l'audiovisuel public international et 2600 signataires de 42 pays d'une pétition en ligne soutiennent également cet appel au gouvernement camerounais.

Les attestations de professeurs de médecine camerounais et français attestent depuis des mois que l'état de santé très dégradé de Monsieur Vamouké ne lui permet pas de subir plus longtemps les effets de cette détention arbitraire... sa vie est en jeu.

Le procès du journaliste Amadou Vamouké a établi un record mondial de 88 renvois consécutifs !

Première audience de la première procédure le 31/07/2017 suivie de 56 renvois successifs aux dates suivantes :

16/08/2017, 19/09/2017, 06/10/2017, 01/11/2017; 20/11/2017; 12/12/2017; 30/01/2018; 06/03/2018;
11/04/2018; 17/05/2018; 08/06/2018; 10/08/2018; 14/09/2018; 31/10/2018; 04/12/2018; 21/1/2019;
01/03/2019; 03/04/2019; 09/05/2019; 25/06/2019; 28/08/2019; 16/09/2019; 09/10/2019; 25/06/2019;
28/08/2019; 19/09/2019; 09/10/2019; 21/11/2019; 28/11/2019; 07/01/2020; 25/02/2020; 07/04/2020;
28/05/2020; 10/07/2020; 07/08/2020; 08/09/2020; 09/10/2020; 12 et 13/11/2020; 23 et 24/11/2020; 23/12/2020;
17/02/2021; 26/03/2021; 07/05/2021; 17/05/2021; 18/06/2021; 06/07/2021 ; 13/08/2021; 28/09/2021 et
07/10/2021; 01/11/2021 ; 24 et 25/11/2021 ; 19 et 21/01/2022.

Première audience de la seconde procédure le 25/11/2019 suivie de 32 renvois successifs aux dates suivantes :

21/01/2020; 12/02/2020; 26 et 27/03/2020; 26 et 27/05/2020; 7 et 8/07/2020; 17/08/2020; 03 et 04/11/2020; 15
et 16/12/2020 ; 04 et 05/01/2021; 23 et 24/02/2021; 13/04/2021; 27/05/2021; 31/05/2021; 02 et 03/06/2021,
02/07/2021; 26/07/2021; 24/08/2021; 03 et 10/09/2021; 28/10/2021; 10 et 11/11/2021 ; 17 et 18/01/2022.

Pétition change.org/p/vamoulke - Contact vamoulke@vatim.com - Site facebook.com/vamoulke

Kah Walla cheffe confirmée du CPP

Page 6

La Mirap mis à l'index dans les marchés

Page 8

L'agriculture en vitrine à Promote 2022

Page 7

Réception N° 041/RDOP/112/SA4JP



La Voix du Centre

AFFAIRE VAMOULKÉ 5 ANS, 88 RENVOIS ET TOUJOURS PAS DE VERDICT

Pages 2 - 3



« Mieux vaut parler juste, que juste parler! »



Journal d'informations générales, Enquêtes et Analyses.
Édité par CENTRE MEDIA - MABP : 35079 Yaoundé
Tél : 00237 242 11 48 44 / 677 82 89 58 / 696 94 39 65
Email : lavoicecentrecm@gmail.com / info@lavoicecentrecm / info
Site web : www.lavoicecentrecm
Directeur de la publication : Emmanuel EKOULI



« l'importance de la préservation de nos forêts »

Balthazar Atangana

Page 4

ÉDITORIAL

Michel Nga Atangana

Massé et l'affaire Vamouké

Alain Massé, homme de médias français aux multiples casquettes, est un consultant de médias internationaux - Producteur de cinéma.

Ancien DG de Radio France, sa carrière l'a conduit à des postes de direction comme Président de GIE et de SAS ou gérant-associé de SARL et de SA. Il est l'auteur du premier livre de prospective sur l'Internet publié dès 1996 sous le titre prémonitoire « Internet, la révolution est pour demain ».

Il a développé de nombreux partenariats public/privé et acquis une expérience faisant ressortir des capacités complémentaires : élaboration et gestion de projets, négociation, stratégie et prospective, goût du travail en équipe, discrétion, communication, journalisme, nouveaux médias, prise de parole en public et médiatique, multilinguisme en anglais et espagnol, facilités relationnelles et facultés d'adaptation dans des milieux

culturels variés.

Il a occupé le poste de directeur général l'internationale audiovisuelle (URTI). Il a présidé le comité EuroRadio de l'UER (Union européenne de Radiodiffusion), administré bien d'autres organismes internationaux) et donné de nombreuses conférences sur la convergence media/telecom (keynote speech at Radio Asia).

Son attrait pour l'aide au développement s'est caractérisé par des actions

de coopération soutenues avec des partenaires étrangers (négociation de programmes européens, plans de formation internationale, organisation d'événements internationaux...).

Il se raconte sur fr.linkedin.com : « Ma connaissance du réseau diplomatique repose sur deux postes occupés en Bolivie et au Canada, ainsi que sur des relations étroites entretenues depuis quatorze années dans mes fonctions successives à RFI et à Radio

France. J'ai aussi voyagé dans près de 90 pays.

Mon statut d'ancien auditeur de l'IHEDN témoigne de mon attachement au rayonnement international de la France et de mon intérêt prononcé pour les questions de géopolitique et de sécurité.

Après 37 ans de carrière, c'est par une démarche assez naturelle que je propose mes services de consultant médias et de producteur cinéma (Yémen : les enfants et la guerre) ».

Justice

Vamouké, l'affaire qui bat tous les records de renvois

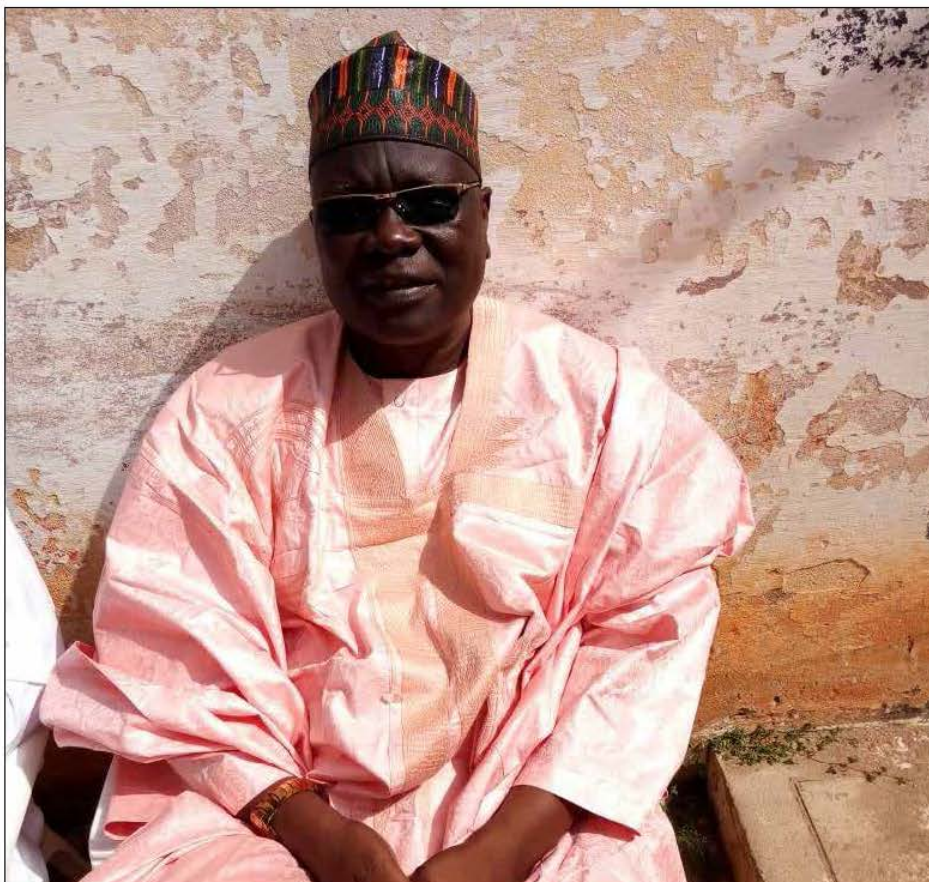
L'ancien directeur général de la CRTV, interpellé en 2016, attend toujours d'être jugé. Une attente rendue difficile avec en prime 88 renvois.

Luigina Monok

Véritable coup de projecteur sur l'affaire Vamouké qui est certainement la plus longue procédure de l'histoire judiciaire de l'opération Epervier. Depuis son interpellation puis, son arrestation en 2016, l'affaire Amadou Vamouké contre l'Etat du Cameroun a déjà fait couler beaucoup d'encre et de salive. Pour cette année 2022, c'est Alain Massé qui donne le ton des revendications en faveur de la libération de l'ancien patron de la CRTV, l'office de radio et télévision à capitaux publics. Une sortie médiatique qui indique clairement que les défenseurs de l'homme de médias ne comptent pas baisser les bras.

Comme les années précédentes, la mobilisation reste le mot d'ordre. De l'arrestation du journaliste jusqu'à son cinquième réveil en prison en passant par les multiples appels pour sa libération, Alain Massé tire cette affaire au clair. Ce dernier relève les vices de procédure, le refus de lui autoriser une évacuation sanitaire, les multiples renvois des audiences, tout est passé au peigne avec à la clé, des preuves tangibles.

En rappel, M. Vamouké fait actuellement l'objet de deux procédures devant les juges du Tribunal criminel spécial (TCS). La première porte sur des malversations financières lors de



ses onze années de gestion de la CRTV. Et la seconde concerne le détournement des droits de

retransmission audiovisuelle lors de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) de 2010. Les deux affaires

pendantes devant cette juridiction ont déjà cumulé 88 renvois consécutifs. C'est ce qui fait dire

aux défenseurs de la cause du journaliste que c'est faute de témoins à charge et de preuves que l'audience est sans cesse renvoyée.

« La première affaire n'a jamais pu aboutir à une condamnation car elle reposait principalement sur un gonflement supposé de la redevance audiovisuelle qui ne dépendait pourtant pas de lui mais du ministère des Finances. Il a aussi été établi que cette même redevance n'avait pas augmenté mais qu'elle avait diminué durant sa gestion. Après avoir tergiversé pour gagner du temps, l'accusation n'a pas été en mesure de produire un seul des témoins annoncés », commente Alain Massé.

Ayant perdu son emploi de DG à la CRTV à cause de cette première affaire, Vamouké s'est vu refuser le versement de ses indemnités légales au motif qu'il n'était pas un employé mais un DG « parachuté par le gouvernement. Son compte bancaire qui contient 6 (maigres) millions FCFA a été scellé », écrit Massé.

Il poursuit : « La seconde affaire a été montée de toute pièce pour palier à l'impasse de la première suite aux réserves exprimées dans les expertises pourtant commises par le même tribunal. Cette deuxième inculpation, montée de toutes pièces, est encore plus grossière que la première car elle impute à M. Vamouké le détournement supposé de sommes destinées à l'achat de droits d'une compétition footballistique que tout le monde a vu sur les antennes de la CRTV. On lui reproche entre autres de ne pas avoir fait jouer la concurrence sur l'acquisition des droits qui n'étaient naturellement détenus que par une seule société. On lui reproche également le détournement supposé d'une somme de 8 milliards de FCFA du fait de l'existence d'un débit soit disant inexplicable dans le compte de la redevance audiovisuelle logée. Pourtant,

ces sommes sont gérées par le Trésor et tenues par le Trésorier payeur général ».

Machinations

A en croire Alain Massé, c'est une machination qui est orchestrée en vue de faire condamner injustement M. Vamouké : « le débit aurait été effectué au profit de la CRTV... et donc sous-entendu au profit personnel d'Amadou Vamouké. Le trésorier payeur général n'a jamais fait mention d'une quelconque évasion de ressources ce qui n'a pas empêché son ministère de se constituer partie civile ».

Le dossier produit par Alain Massé discrédite également l'expert-comptable Isaac Bella Belinga, auteur du rapport qui aurait permis de maintenir l'ex DG de la CRTV en prison. « Cette affaire a été montée sur la base d'un audit commandé par le successeur d'Amadou Vamouké à la tête de la CRTV, lequel audit a été réalisé en dehors de toutes règles éthiques. L'auditeur a créé une ligne de débit au nom personnel d'Amadou Vamouké dans les comptes de la CRTV qu'il auditaient... orientant les poursuites judiciaires en cours. Cet auditeur a été depuis désavoué à l'unanimité du Conseil d'administration de la CRTV qui a mandaté un grand cabinet d'expertise comptable qui a relevé et annulé l'écriture comptable fallacieuse susmentionnée », indique Alain Massé.

De l'avis du collectif d'avocats du journaliste, M. Belinga a également été désavoué par la justice française. Etant de moralité douteuse, on n'aurait pas dû lui confier ce type de tâche. « Quand vous voulez désigner une personne pour enquêter sur les malversations financières, rassurez-vous au moins que cette personne est de bonne moralité », fait savoir Benjamin Chouai, l'un des avocats de M. Vamouké. En fait, les avocats Benjamin Chouai et Fabrice Epstein avaient enquêté

sur les démêlés que cet expert a eus avec la justice française.

Evacuation sanitaire

En 2019, Me Alice Nkom demande la libération du journaliste pour raisons de santé, mais celle-ci est rejetée. « Amadou est malade et actuellement, on doit pratiquer une biopsie qui malheureusement ne peut pas l'être au Cameroun et encore moins en prison », expliquait-elle.

« C'était ma hantise, poursuit-elle. J'ai toujours eu très peur qu'Amadou tombe malade en prison parce que compte tenu de la façon dont se déroule son procès où on veut absolument le maintenir en prison, le punir pour de longues années, j'ai bien peur qu'on ne soit obligé de sacrifier sa vie, c'est-à-dire sa santé ».

Appels incessants pour la libération d'Amadou Vamouké

« De nombreuses organisations internationales demandent officiellement sa libération : l'ONU (Organisation des Nations unies), RSF (Reporters sans frontières), FIDH (Fédération internationale des droits de l'homme), Media Défense, REDHAC (Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique Centrale), UPF (Union de la presse francophone), CIRLAV (Comité international pour la réhabilitation et la libération d'Amadou Vamouké), etc. Ce n'est pas tout, car « 20 directeurs généraux de l'audiovisuel public international et près de 3 000 signataires de 42 pays d'une pétition en ligne soutiennent également cet appel au gouvernement camerounais », relève Alain Massé.

Mais jusqu'aujourd'hui, Yaoundé est resté de marbre face à cette vague incessante et sans cesse croissante d'appels à la libération de celui que l'on surnomme « le doyen » ou « Monsieur propre ».

RFI, la voix d'Amadou Vamouké

L.M

Depuis son incarcération en 2016, Radio France internationale (RFI) relaye les différents appels lancés par les organisations de défense des droits de l'Homme et celles des journalistes, en l'occurrence Reporters sans Frontières (RSF), le Réseau des défenseurs des droits de l'Homme en Afrique Centrale (REDHAC), le Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (12 juin 2020), le collectif d'avocats de ce dernier etc.

Reportages, interviews, analyses, commentaires, cette radio du groupe France médias monde, utilise tous les canaux autorisés par l'éthique et la déontologie du journalisme pour porter la voix d'Amadou Vamouké depuis sa cellule de Kondengui à Yaoundé ainsi que celles de ses défenseurs au premier rang desquels RSF.

Grâce à ses 58,1 millions d'auditeurs mesurés chaque semaine et ses environnements numériques qui enregistrent 33,4 millions de visites chaque mois (moyenne 2020), ainsi que ses 25,9 millions d'abonnés sur Facebook, Twitter et Instagram (mai 2021), RFI est à coup sûr l'un des médias qui compte sur la sphère médiatique mondiale.

Et le fait qu'une information soit diffusée sur « la radio du monde » témoigne déjà de la portée de celle-ci. Des avant-papiers, des réactions avant et après chaque audience, des comptes rendus et interviews sur celle-ci diffusés en boucle lui ont valu d'être taxé de « supporter » d'Amadou Vamouké. Le mot avait été lâché par l'un des avocats de l'accusation en mai 2021 au cours d'une onzième audience à laquelle prenaient part deux avocats français comme Benjamin Chouai et Fabrice Epstein, venus de Paris pour plaider en faveur de la libération de leur client.

Alors qu'Amadou Vamouké vient de passer son cinquième réveillon en détention provisoire et que l'étude de son affaire par le Tribunal criminel spécial de Yaoundé (Cameroun) semble ne pas être imminente au regard du nombre record de reports d'audience (88 en moyenne), RFI ne faut pas à sa mission d'information. Elle est l'une des chaînes sinon la seule qui, en dehors du TCS, détient à ce jour les données exactes concernant le nombre de reports d'audience de l'ex DG de la chaîne publique camerounaise.

Le fait que l'ancien DG soit un journaliste à la base avant d'occuper un poste administratif milite en sa faveur. Car, RFI est connu pour son combat acharné contre les délits commis contre les hommes et femmes de médias. Le cas d'Amadou Vamouké n'est donc pas le seul qui tient le média à cœur. L'on entend régulièrement des appels de la chaîne en direction des autorités de certains pays, en vue de la libération des journalistes incarcérés, en otage...

RFI offre d'ailleurs chaque année une bourse à deux jeunes journalistes en hommage à Ghislaine Dupont et Claude Verlon, décédés au Mali en 2013.

 Président Du Conseil De Surveillance, Éditorialiste Ferdinand Mayega Coordonnateur de la rédaction Michel Nga Atangana	Coordonnatrice adjointe de la rédaction Luigina Monok Rédactrice En Chef Christelle Nkolo Rédaction Centrale Christelle Nkolo, Luigina Monok, Patricia Angone mane, Lionnel Bayong, Samy Zato, Rodrigue Tchokodieu, Myriam Djamen Chroniqueurs	Henry Diabaté Manden François Ndi Grand Reporter Lionel Bayong-Fils Infographie De Mise En Page Alain Gresse Massé Administrateur- Finances - Web Marial Essimi Directeur De La Publication Emmanuel Ekouli	emmanuel.ekouli@radiofrance.com / emmanuel.ekouli@gmail.com / emmanuel.ekouli@lavoixducentre.cm Assisté de Vincent Fotso Entreprise Éditrice CENTRE MEDIA MA Impression Overland Print, Yaoundé Distribution Sodiprec	Dépôt Légal Yaoundé - Premier trimestre 2022 Administration centrale B.P. : 350 79 Yaoundé Tél. : (00237) 677 828 958 / 690 020 706 / 696 943 965 E-mail : lavoixducentrecm@gmail.com / info@lavoixducentre.cm www.lavoixducentre.cm Directeur Général Emmanuel Ekouli
--	--	---	--	--

Saul

63, avenue Franklin D. Roosevelt - 75008 Paris
T. +33 (0)1 42 97 42 22 - F. +33 (0)1 42 97 46 44
saul-associes.fr

FOUDA Séraphin Magloire

Secrétaire Général des Services du Premier Ministre.

Président de la Commission interministérielle du Suivi des Traités et des Conventions signées par le Cameroun

SERVICE DU PREMIER MINISTRE

BOULEVARD DU 20 MAI

YAOUNDE

ZONDOL Hersesse

Président de la commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, De la justice, de la législation et du règlement, de l'administration.

ASSEMBLEE NATIONALE

YAOUNDE

Paris, le 29 décembre 2021

Par courrier recommandé avec accusé de réception

Objet : DEMANDE DE LIBERATION DE MONSIEUR AMADOU VAMOULKE EN APPLICATION DE L'AVIS DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'ONU DU 12 JUIN 2020

Monsieur le Secrétaire Général des Services du Premier Ministre et Président de la Commission interministérielle du Suivi des Traités et des Conventions signées par le Cameroun,

Monsieur le Président de la commission des lois constitutionnelles, des droits de l'homme et des libertés, de la justice, de la législation et du règlement, de l'administration,

Nous sommes les avocats de Monsieur Amadou Vamouké et avons l'honneur de prendre attache avec vous au regard de la situation alarmante dans laquelle se trouve ce dernier depuis plus de cinq ans et demi.

Vous n'êtes pas sans ignorer que celui-ci a été placé en détention « provisoire » le 29 juillet 2016, avec le statut d'inculpé libre, au motif d'un prétendu détournement de deniers publics à des fins non personnelles et qui aurait contribué au déficit de la CRTV que Monsieur Vamouké dirigeait précédemment.

Il est incontestable que le procès de Monsieur Vamoullé n'a - à ce jour - fait l'objet d'aucune discussion sur le fond de l'affaire et que l'audience de plaidoirie a été renvoyée pas moins de 88 fois à la date des présentes.

Nous avons toute confiance que le jugement à intervenir disculpera Monsieur Vamoullé de l'intégralité des accusations portées à son encontre, tant celles-ci apparaissent arbitraires et infondées.

Pour autant et dans l'attente, il est d'une impérieuse nécessité que Monsieur Vamoullé soit libéré compte-tenu de l'absence de tout motif justifiant son maintien en détention provisoire.

Sur ce point, le Groupe de travail sur la détention arbitraire du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU (le « **Groupe de travail** ») a rendu, le 12 juin 2020, un avis n°1/2020 (cf. pièce-jointe).

Aux termes de celui-ci, le Groupe de travail a conclu - sans porter d'appréciation sur le fond de l'affaire - que la détention de Monsieur Vamoullé est arbitraire pour différents motifs.

En effet, il est relevé que :

1. Le 29 juillet 2016, Monsieur Vamoullé a été placé en détention provisoire en vertu de l'article 218 al. 2 du Code de procédure pénale camerounais.

Or, le Groupe de travail a relevé que l'article 221 du Code de procédure pénale camerounais prévoit que la durée maximale d'une détention provisoire ne peut excéder 18 mois.

A ce titre, le Groupe de travail a estimé que la détention provisoire prolongée au-delà de la limite de dix-huit mois établie par la loi camerounaise, violait l'article 9, paragraphe 1, du Pacte international relatif aux droits civils et politiques auquel a adhéré le Cameroun en 1984, lequel prévoit que :

« Tout individu a droit à la liberté et à la sécurité de sa personne. Nul ne peut faire l'objet d'une arrestation ou d'une détention arbitraire. Nul ne peut être privé de sa liberté, si ce n'est pour des motifs et conformément à la procédure prévus par la loi ».

Il a par ailleurs relevé que « le Gouvernement [camerounais] n'a pas expliqué les raisons qui ont conduit à la décision de placer M. Vamoullé, un homme de 70 ans en mauvaise santé, en détention provisoire et de le maintenir en détention pendant près de quatre ans ».

En conséquence, le Groupe de travail a considéré que « la détention provisoire de M. Vamoullé au-delà de la limite maximale prescrite par la loi, et sans explication suffisante du caractère raisonnable et nécessaire de cette mesure, n'a pas de base légale et est arbitraire ».

2. Au surplus, le Groupe de travail a constaté que « la longueur des procédures, qui restent jusqu'à présent sans résultat, les nombreuses audiences et multiples reports, et le fait de ne pas avoir donné suite aux rapports médicaux démontrant que M. Vamoullé, qui a maintenant 70 ans, a besoin de soins médicaux urgents » sont de nature à rendre crédibles les présomptions selon lesquelles la procédure à l'encontre de Monsieur Vamoullé « n'a pas été équitable, et que le ministère public et le Tribunal criminel spécial n'ont pas fait progresser rapidement l'examen au fond des deux affaires portées contre M. Vamoullé ».

Par ailleurs, le fait que les coaccusés de Monsieur Vamoullé aient été libérés démontrent encore que la détention provisoire de ce dernier est « déraisonnable » et viole les lois camerounaises qui exigent qu'une décision judiciaire soit prise dans les 9 mois de la saisine du tribunal.

Pour les raisons ici rappelées, le Groupe de travail a conclu que « les violations du droit à un procès équitable sont d'une gravité telle qu'elles confèrent à la détention de M. Vamoullé un caractère arbitraire ».

Par voie de conséquence, le Groupe de travail demandait au Gouvernement camerounais de procéder à la libération immédiate de M. Vamoullé et de veiller à ce qu'il reçoive le traitement médical nécessaire dans toute la mesure possible.

Plus de 18 mois après l'avis rendu par le Groupe de travail, force est de constater que Monsieur Vamouké est toujours en détention provisoire, que sa situation médicale s'est aggravée et que l'étude du fond de l'affaire apparaît être tout sauf imminente.

Dans ces conditions et par la présente, nous vous demandons instamment de prendre toute mesure permettant de faire appliquer l'avis aux fins de libération, sans délai, de Monsieur Vamouké.

Cette décision – qui ne préjugerait en rien de la solution du litige à intervenir – apparaît être la seule solution légitime juridiquement et moralement.

A ce titre, nous partageons les profondes préoccupations du Groupe de travail quant à la santé de Monsieur Vamouké qui se serait détériorée pendant plus de cinq ans et demi de détention provisoire en l'absence d'un suivi médical suffisant et des traitements nécessaires.

La situation sanitaire mondiale actuelle milite aussi à ce que Monsieur Vamouké puisse quitter son lieu de détention afin de limiter les risques liés au Covid-19.

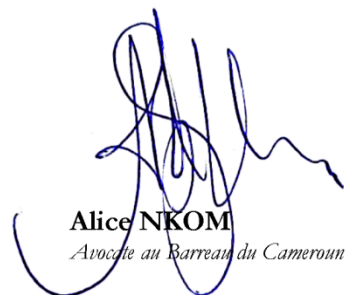
Nous vous remercions donc vivement pour l'attention urgente que vous porterez à cette demande et aux suites que vous pourrez lui donner.

Nous sommes naturellement à votre disposition pour toute précision que vous pourriez souhaiter.

Dans cette attente, nous vous prions de recevoir, Messieurs, l'expression de notre haute considération.



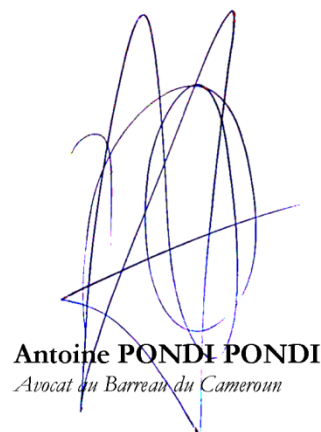
Benjamin CHOUAI
Avocat au Barreau de Paris
Ancien secrétaire de la Conférence



Alice NKOM
Avocate au Barreau du Cameroun



Guillaume GOETZ-CHARLIER
Avocat au Barreau de Paris



Antoine PONDJ PONDJ
Avocat au Barreau du Cameroun

COMMUNIQUE DE PRESSE DES AVOCATS DU JOURNALISTE AMADOU VAMOULKE DROIT DE REPONSE A M. BELA BELINGA ISAAC JOEL

Paris, le 28 juin 2021

Nous, avocats de Monsieur Amadou VAMOULKE, souhaitons apporter certaines précisions à la suite du droit de réponse de Monsieur BELA BELINGA à l'article publié par Jeune Afrique le 15 juin 2021, intitulé « *Cameroun : avec Amadou Vamoulké, la justice marche sur la tête* », relayé dans la presse camerounaise et qui faisait suite à un autre droit de réponse publié dans le journal Kalara le 8 juin 2021.

Monsieur BELA BELINGA a réalisé avec sa société BBI Advisory & Audit un audit des comptes de la CRTV (*Cameroon Radio Television*) sur la base duquel a été initiée une procédure judiciaire à l'encontre de notre Client sur le fondement d'accusations de détournement de fonds publics tout à fait fallacieuses.

Monsieur BELA BELINGA croit pouvoir clore tout débat le concernant en égrenant la litanie des diplômes, titres et fonctions dont il dispose, sans toutefois pouvoir faire taire les nombreux doutes qui pèsent sur le sérieux avec lequel il a accompli sa mission d'audit des comptes de la CRTV juste après l'arrestation de Monsieur VAMOULKE.

Or, d'une part, les conditions de désignation de la société BBI ADVISORY & AUDIT par la CRTV pour auditer les comptes de l'entreprise, sont pour le moins troublantes.

Ainsi, après que BBI a adressé son offre de services à la CRTV le 29 août 2016, le Ministre des Marchés Publics a écrit au Directeur général de l'entreprise en lui demandant avant toute chose de « *procéder à la consultation d'au moins trois cabinets* » d'expertise-comptable et de « *soumettre le dossier y afférant à la commission interne de passation des marchés pour examen et avis* ».

Cette consultation n'aura jamais lieu et BBI sera, en dépit de son offre très supérieure au prix du marché (80 millions de francs CFA facturés pour l'ensemble de ses missions), mandatée par la CRTV pour effectuer l'audit de ses comptes.

Au-delà de l'opacité des conditions de désignation de BBI, nous nous étonnons de l'anormale rapidité avec laquelle la mission a été « menée ».

En effet, la mission confiée à BBI devait à l'origine ne porter que sur une période s'étendant du 1^{er} janvier 2015 au 30 juin 2016 mais, *in fine*, a concerné 6 exercices et demi (du 1^{er} janvier 2010 au 30 juin 2016), sans que l'on ne puisse l'expliquer.

Or, alors même que l'audit devait donc porter sur 6 exercices et demi, la mission de BBI n'a duré que 2 mois et demi, ce qui est proprement irréalisable compte-tenu de la masse d'informations à traiter.

Monsieur BELA BELINGA a beau nier que sa mission a porté sur 6 exercices et demi, cela figure expressément sur l'offre de services qu'il a adressée à la CRTV le 29 août 2016.

D'autre part, il apparaît qu'à l'occasion de l'audit des comptes de la CRTV, la société BBI a créé de toutes pièces un compte débiteur libellé au nom d'Amadou VAMOULKE, à hauteur de 2.143.273.911 FCA.

Il est indubitable que cette ligne comptable fictive a été créée dans le seul but de matérialiser – bien maladroitement – le prétendu détournement reproché à Monsieur VAMOULKE, ce en contravention avec les règles déontologiques les plus élémentaires de la profession d'expertise comptable.

Cette supercherie a été révélée par le cabinet d'audit BEKOLO & Partners, qui a succédé à BBI après sa révocation à la demande du Conseil d'administration de la CRTV en juin 2018, compte-tenu du « *non-respect des règles déontologiques* », du « *non-respect des obligations contractuelles* » et, enfin, du « *non-respect des principes de bonne foi et de saine collaboration* ».

Les honoraires perçus par BEKOLO & Partners, dont la réputation n'est plus à faire au Cameroun, étaient d'ailleurs considérablement moins élevés que ceux facturés par BBI à la CRTV.

D'autres éléments doivent aussi être soulignés, qui viennent illustrer le caractère tout à fait fictif des accusations portées contre Monsieur VAMOULKE.

Alors même que l'auditeur légal de la CRTV, Président de la Commission financière de la CRTV, avait assuré que les comptes de

l'entreprise étaient réguliers, son avis n'a tout simplement pas été pris en compte par BBI.

En outre, tandis qu'il faisait partie du Conseil d'administration de la CRTV ayant approuvé les comptes de la CRTV audités par BBI, le Ministre des Finances s'est par la suite constitué partie civile dans le cadre de la procédure pendante devant le Tribunal Criminel Spécial contre Monsieur VAMOULKE.

Ministère des Finances pour lequel Monsieur BELA BELINGA prétend également travailler sur une base régulière, dans un mélange des genres fort malsain.

Il convient de rappeler, encore une fois, le caractère tout à fait fantaisiste du détournement de fonds reproché à Monsieur VAMOULKE, d'un montant initial de 25 milliards de francs CFA, soit une somme supérieure au budget annuel de l'entreprise, et intégrant des créances douteuses vieilles de 20 ans, quand Monsieur VAMOULKE n'était pas encore Directeur général de la CRTV.

Enfin, des précisions fondamentales doivent être formulées quant au *curriculum vitae* de Monsieur BELINGA, dont il s'enorgueillit à de nombreuses reprises du prétendu prestige.

Il ressort de la base de données *theses.fr* (tenue par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur) que la thèse de Monsieur BELA BELINGA sur « *L'amortissement du capital humain* » est toujours en cours de rédaction à l'heure actuelle, ce depuis 2013.

Il n'est pas davantage titulaire d'un quelconque Master de HEC Paris, l'École nous ayant expressément indiqué que Monsieur BELA BELINGA ne faisait pas partie de ses anciens élèves.

De quoi relativiser très sérieusement les très nombreux titres dont il se targue de disposer...

Enfin, Monsieur BELA BELINGA ajoute encore à la confusion s'agissant des décisions de justice rendues en France contre les sociétés BVA AUDIT & CONSEIL France et BBI ADVISORY & AUDIT dont il était le Président et qui ont fait l'objet de liquidations judiciaires en 2017.

Aussi, il suffit de consulter ces jugements rendus en 2017 pour en conclure que ceux-ci ne l'ont pas été à la suite d'une « *restructuration de sociétés, qui peut relever d'une volonté manifeste* », mais bel et bien dans les deux cas d'une insuffisance d'actifs.

La société BBI ADVISORY & AUDIT de Monsieur BELA BELINGA a également été condamnée définitivement par le Tribunal de commerce de Lyon en mai 2016 pour des impayés.

Si cela ne constitue en effet pas une faute pénale (nous n'avons jamais évoqué le casier judiciaire de Monsieur BELA BELINGA), ces deux liquidations permettent néanmoins de tempérer fortement le crédit professionnel que s'auto-attribue Monsieur BELA BELINGA aux termes de son droit de réponse.

Rappelons que cette affaire revêt une urgence capitale, Monsieur Amadou VAMOULKE, journaliste septuagénaire mondialement reconnu pour son intégrité et son honnêteté, gravement malade, étant détenu illégalement depuis près de cinq années dans le cadre de deux procédures judiciaires ne reposant sur aucune charge réelle et qui a établi un record de 72 renvois consécutifs.

L'ONU ainsi que de nombreuses organisations internationales (Reporters sans Frontières, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, Media Defence, REDHAC, CIRLAV etc.) réclament sa libération immédiate.

Nous ferons tout ce qui est de notre pouvoir pour qu'émerge dans les meilleurs délais la vérité sur les accusations fictives portées contre Monsieur VAMOULKE et à la fabrication desquelles Monsieur BELA BELINGA a, nous en sommes convaincus, fortement contribué.

Benjamin CHOUAI
Avocat à la Cour de Paris

Fabrice EPSTEIN
Avocat à la Cour de Paris

Alice NIKOM
Avocate au Tribunal de Donala

Lettre ouverte du journaliste M. Amadou VAMOULKÉ
à M. Laurent ESSO, Ministre de la Justice de la République du Cameroun
Prison de Kondengui, le 30 mars 2021

Monsieur le Ministre,

Un troisième locataire de la cellule que je partage avec huit autres détenus vient d'être testé **positif à la COVID 19 et amené à l'hôpital. Le deuxième est revenu dans notre cellule en** étant porteur de sévères séquelles, avec des douleurs étouffantes à la poitrine. Ce dernier nous a rapporté que le premier, qu'il a laissé à l'hôpital, lui a appris que ses poumons étaient endommagés à 40%.

Je sais que ce mal mortel m'attend au tournant et pourrait m'emporter, que le pire pourrait advenir et que vous pourriez être amené à redire les mots que vous auriez prononcés en apprenant la mort de Frédéric Ekande (que vous connaissiez pourtant bien), survenue la veille de la fin de ses 12 ans de prison: *"ça ne me fait ni chaud ni froid"*.

On finira par savoir pourquoi vous ne croyez pas devoir accorder un peu d'attention aux dénonciations de la manière dont votre autoritarisme nuisible conduit la justice au Cameroun. Oui, nous en connaissons la rengaine mais personne n'y croit : *"la justice est indépendante du pouvoir exécutif"*. Il faut le démontrer. Les anglais disent *"the proof of the pudding is in the eating"*. Je doute que vous ne sachiez pas que les charges fantasmagoriques qui m'accablent ne portent pas sur un enrichissement personnel et que je me retrouve sans raison valable dans un procès qui, ne pouvant aboutir, a établi un record mondial de 64 renvois consécutifs. Je ne reviendrai pas non plus sur le fait que, malgré mon statut d'inculpé libre et mon état de santé qui selon les experts médicaux nécessiterait une extradition sanitaire, je demeure emprisonné illégalement depuis près de cinq années. Cette parodie de justice a été largement dénoncée dans notre pays du Cameroun, mais aussi officiellement par l'ONU et d'autres organisations internationales.

Le temps est en effet venu de m'adresser à vous publiquement et dans l'urgence (je m'en excuse car vous auriez déclaré que *"les urgences c'est à l'hôpital"*). Je voudrais ainsi prendre date sur trois points :

- d'abord je vous envoie mon strident mais néanmoins déférent *"Ave Laurentius, moriturus te salut"*, comme le clamaient dans l'arène où on les projetait, les gladiateurs romains avant qu'un coup de sabre fatal ne leur tranche la tête.
- ensuite vous rappeler que le mot "ministre", dans son étymologie latine, désigne un légat, à savoir quelqu'un qui est au service d'un autre, ou de son peuple. Ce peuple, dont je me demande bien désormais si j'en suis vraiment issu, dira un jour prochain s'il perçoit le service ce dont je me permets de douter. Mais si vous pensez être réellement au service d'un autre, merci de nous le confirmer pour que nous sachions qui vous donne ce droit quasi divin de vie et de mort sur vos concitoyens ? Et par la même, qui pensez-vous sera votre juge ?
- Enfin, il est bon que vous sachiez que vous m'avez, sans en avoir l'air et sans raison défendable, déclaré la guerre. Il m'a fallu un temps d'interrogation anormalement long pour en convenir, ne pouvant me résoudre à admettre que quelqu'un à qui vous n'avez fait aucun mal décide de vous mettre à mort, pour son bon plaisir ou pour son confort personnel. Je suis aujourd'hui porté à admettre ce que mes amis n'arrêtent pas de me dire, à savoir que mon seul tort serait d'avoir été trop honnête et trop intègre, et pour cela insupportable à certains. Si cela était définitivement vrai je dirais, en empruntant au poète québécois Gilles Vignault *"Mon pays n'est pas un pays"*.

Vous m'avez donc déclaré la guerre, ainsi soit-il. Mais je serais étonné que dans ce département du Mayo Danay dont je suis originaire, quelqu'un ne vous rappelle pas un jour de manière appropriée - et je l'espère proportionnée - que vous avez outrepassé votre pouvoir en dépassant toutes les bornes de l'inhumanité.

Je sais que cette interpellation publique peut me valoir, comme à certains autres déjà, d'être transféré dans un lieu d'incarcération plus inhumain comme la prison du SED (Secrétariat d'Etat à la Défense). Mais cela m'importe peu, puisque sans avoir jamais rien détourné, j'ai déjà passé 1708 jours d'incarcération illégale à la prison de Kondengui.

Salutations distinguées.



CIRLAV
COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOULKÉ



Evacuation sanitaire urgente : Détenu illégalement depuis cinq ans et demi dans un procès renvoyé 88 fois, le journaliste Amadou Vamouké est en train de perdre l'usage de ses membres inférieurs et cohabite en cellule avec des personnes qui ont été atteintes de la COVID.

Seul journaliste africain nominé au Prix Reporters Sans Frontières 2019 pour la liberté de la presse, l'ancien DG de la CRTV (Cameroon Radio and Television) a selon RSF « régulièrement dénoncé le monopole d'information détenu par la chaîne TV publique et la criminalisation des professionnels des médias ».

Amadou Vamouké est un prisonnier politique détenu illégalement depuis plus de 1800 jours. Son procès, qui ne peut se dérouler faute de preuve ni de témoin à charge, a établi un record mondial avec 72 renvois consécutifs. La prochaine audience, qui se tiendra mercredi 24 novembre 2021 à Yaoundé, doit enfin permettre sa réhabilitation intégrale et sa libération immédiate.

Aujourd'hui aucun médecin n'accepte plus de suivre ce journaliste. Les nombreux soutiens en appellent à une évacuation sanitaire d'urgence compte tenu de la dégradation de son état de santé, conformément aux recommandations du Yaounde Central Hospital qui diagnostique : **« Compte tenu du plateau technique limité et de la sévérité de l'affection neurologique, nous recommandons une évacuation de Monsieur Amadou Vamouké ».**

Après examen complet de ce dossier médical, le Professeur Hervé TAILLIA, (neurologue à l'Hôpital Américain de Paris) a confirmé que M. Vamouké présente **« un tableau déficitaire des deux membres inférieurs, sévère et évolutif »**. Il préconise des examens et un traitement qui **« semblent difficiles à réunir sur place », considérant que « une hospitalisation pour bilan étiologique et traitement semble de fait souhaitable en France (par exemple) ».**

Les recommandations officielles de ces deux éminents professeurs en neurologie sont détaillées dans ce communiqué de presse.

M. Amadou Vamouké bénéficie du soutien de la société civile camerounaise, de ses collègues étrangers, des ONG (Reporters sans Frontières, FIDH, Union de la Presse Francophone, REDHAC, ...) et de personnalités politiques. Ces soutiens sont détaillés en annexes du communiqué.

Le député Français Sébastien Nadot a publié le 30 octobre 2019 un livre intitulé « Amadou Vamouké, Lettres à la France depuis Kondengui ». Cet ouvrage est présenté dans ce communiqué de presse.

Dans sa réponse à une lettre de parlementaires français de huit groupes politiques, **le cabinet du Ministre des affaires étrangères français a pris une position officielle en écrivant** : **« Après 15 renvois à l'issue d'audiences qui n'ont duré que quelques minutes chacune, la dernière audience s'est terminée par un nouveau renvoi. L'accusation n'a pas apporté de preuve de la pertinence de son action. RSF a annoncé également la saisine du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU. Nous suivrons avec la plus grande attention les conclusions du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU ».**

Le journaliste Amadou Vamouké est détenu illégalement car il bénéficie officiellement du statut d'inculpé libre. Son procès ne peut se tenir car il n'y a aucun document ni témoin à charge. Cette personnalité camerounaise, reconnue dans son pays mais aussi à l'international pour son intégrité et son honnêteté, a été inculpé pour des motifs fallacieux de détournement de fonds publics du ministère des finances... au seul profit de la CRTV. L'accusation a fini par déclarer n'avoir trouvé aucun témoin à charge et les documents qu'elle a produits sont des photocopies non signées et non certifiées qui ont été toutes rejetées par le tribunal. L'avocat général a enterré les rapports de trois expertises pourtant effectuées dans le cadre de l'enquête judiciaire car celles-ci étaient trop favorables à M. Vamouké.

Cette personnalité camerounaise bénéficie d'une vaste campagne internationale de soutien qui associe des milliers de personnes dont de nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public avec lesquels il a collaboré, au premier rang desquels figure M. Hervé Bourges ainsi que les dirigeants actuels ou anciens de TV5 Monde, Radio Canada, Radio France, l'Union Internationale de la Presse Francophone, URTI, RFP et d'autres organismes audiovisuels publics africains (Nigéria, Bénin, Burundi, Tunisie, Tchad, ...). De nombreuses personnalités de la société civile camerounaise (ambassadeur, magistrat, juriste, banquier, entrepreneur, , journaliste, ...) ont aussi eu le courage de lui apporter un soutien public.

Pétition change.org/p/vamoulke - Contact vamoulke@vatim.com - Site facebook.com/vamoulke



Cameroun : “Libérez Amadou Vamouké avant qu’il ne soit trop tard” (RSF)

Reporters sans frontières (RSF) qui a rendu visite au journaliste détenu depuis trois ans et trois mois sans avoir été jugé est extrêmement préoccupée par la dégradation continue de son état de santé et demande aux autorités de procéder à une évacuation sanitaire immédiate de l’ancien directeur général de l’audiovisuel public camerounais.

Le Tribunal criminel spécial (TCS) devant lequel se présentera **Amadou Vamouké** pour la 24^e fois ce jeudi 21 novembre devra se prononcer sur une demande de remise en liberté provisoire formulée par ses avocats. Cette demande est motivée par une dégradation extrêmement préoccupante de l’état de santé de l’ancien directeur général de la CRTV que RSF a pu constater après lui avoir rendu visite à la maison d’arrêt de Kondengui à Yaoundé au sein de laquelle il est incarcéré depuis plus de trois ans. Le journaliste a indiqué “avoir des douleurs dans les deux pieds qui le réveillent la nuit” et n’avoir reçu à ce jour aucun traitement malgré la neuropathie diagnostiquée depuis le début du mois de septembre.

En septembre, RSF avait pu consulter deux certificats médicaux établis par des neurologues de l’hôpital central de Yaoundé et par l’hôpital américain de Paris dont les conclusions indiquaient que le patient devait subir des examens et des **soins à l’étranger** afin de traiter une neuropathie qualifiée de “sévère”.

“En l’absence de soins et d’examens appropriés, ce journaliste en est réduit à s’administrer des vitamines qu’il achète à ses propres frais après avoir lu sur internet que cela pourrait aider à soulager ses douleurs, s’indigne Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. Les autorités doivent libérer Amadou Vamouké avant qu’il ne soit trop tard. Si cette privation de soins se poursuit, le journaliste pourrait perdre l’usage de ses jambes. Sans parler du fond de l’affaire qui traîne depuis des années faute de preuves, le tribunal a au moins pour obligation de ne pas mettre la vie de cet éminent journaliste en danger. L’évacuation sanitaire d’Amadou Vamouké est une obligation morale”.

Le 12 novembre RSF a transmis les deux rapports médicaux à sa disposition et saisi en procédure d’urgence le Rapporteur spécial des Nations unies sur la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que le groupe de travail sur la détention arbitraire de l’ONU.

En septembre, RSF a également saisi les **rapporteurs spéciaux** sur la liberté d’expression et sur la détention de la Commission Africaine des Droits de l’Homme et des Peuples afin qu’ils se penchent sur la situation du journaliste incarcéré sans avoir été jugé depuis plus de trois ans.

Amadou Vamouké qui a dirigé la CRTV de 2005 à 2016 a été arrêté en juillet 2016. Il est officiellement accusé d’avoir détourné plusieurs millions d’euros au seul profit de la CRTV. Des accusations qui n’ont jamais été établies depuis le début de son procès malgré 88 renvois d’audiences.

Amadou Vamouké était le seul journaliste africain **nominé** cette année pour le prix RSF de la liberté de la presse. Fervent militant de l’ouverture du marché de l’audiovisuel au nom du pluralisme et de la dépénalisation des délits de presse dans son pays, il fut également le premier président de l’Union des journalistes du Cameroun.



THE YAOUNDE CENTRAL HOSPITAL
Internal Medicine & Specialties Unit
Neurology & Physical Medicine Service



Bilans :

- **ENMG:** Aspect ENMG de polyneuropathie sensitive axonale des membres inférieurs et d'expression sévère. A noter une neuropathie motrice isolée intéressant le nerf fibulaire profond droit.
- **Sérologies :** VIH, AgHBs, AchCV, TPHA/VDRL: négatives.
- **Autres biologies :** HbA_{1c} : 6% ; CRP : 0,8 mg/l ; VS : 4mm ; **Acide urique : 79mg/l** ; NFS : normale, Latex : <10. Anticorps anti-nucléaire normal.
- **Biopsie nerveuse :** non réalisable dans notre contexte

Recommandations : Compte tenu du plateau technique limité et de la sévérité de l'affection neurologique, nous recommandons une évacuation de Monsieur **Amadou VAMOUKE** dans un centre spécialisé pour faire le diagnostic étiologique (biopsie nerveuse), et éventuellement envisager un traitement de fond qui pourra être soit la perfusion des immunoglobulines ou un autre traitement immuno-modulateur.



American Hospital of Paris

Professeur TAILLIA Hervé
Neurologue
N° CO : 92/23.968
N° RPPS : 10005194922

Hôpital Américain de Paris
63, Bd Victor Hugo
92200 NEUILLY-sur-SEINE
N° FINESS : 920300787

☎ : 01.46.41.25.25 – 01.46.41.28.21
fax : 01.46.41.28.24
E-mail : hervc.taillia@ahparis.org

CERTIFICAT

Je soussigné, Professeur TAILLIA, neurologue à l'Hôpital Américain de Paris, certifie avoir pris connaissance du dossier de **Monsieur VAMOUKE Amadou**, présentant un tableau déficitaire des deux membres inférieurs, sévère et évolutif pour lequel le bilan réalisé à Yaoundé n'est pas complet ni optimal.

Il nécessiterait la pratique d'une IRM cérébrale, IRM médullaire complète, nouvel EMG, voire ponction lombaire et biopsie nerveuse et d'un traitement à adapter au diagnostic mais qui pourrait être des immunoglobulines intraveineux.

Ces examens et médicaments semblent difficiles à réunir sur place.

Une hospitalisation pour bilan étiologique et traitement semble de fait souhaitable en France (par exemple).

Certificat établi pour servir et faire valoir ce que de droit.

Neuilly le, DOUZE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF.



Professeur Hervé TAILLIA

Professeur Hervé TAILLIA
Neurologue
HOPITAL AMERICAIN DE PARIS
63 Boulevard Victor Hugo
92200 NEUILLY SUR SEINE
Tél. 01 46 41 28 21 - Fax 01 46 41 28 24

Les avocats du Minfi sans questions pour Amadou Vamouké

SILENCE. Plus de cinq ans après le déclenchement de l'affaire, le ministère des Finances est à la recherche sans succès des preuves pour coïncider l'ancien DG de la Crtv à propos d'un présumé détournement de fonds publics de plus de 10 milliards de francs. Après une attente infructueuse, le tribunal décide de poursuivre le cours du procès. Retour sur les échanges entre les avocats de l'Etat et l'accusé.

• Christophe Bobiokono – cbobio@gmail.com



M. Amadou Vamouké. Il n'y a rien.

L'ampleur des tâches et la nécessité de tenir les délais, a ajouté Amadou Vamouké, rappelant ainsi la spécificité de l'établissement du budget et les textes qui encadrent la rémunération des heures supplémentaires et éventuellement les émoluments. Revenant aux primes qui lui étaient destinées à titre personnel, l'ancien DG explique que son nom s'est retrouvé dans l'équipe du budget programme en raison de la nécessité de superviser ce travail assez laborieux. Le DG est le garant du budget, puisque c'est à lui que revient la responsabilité de le présenter devant le conseil d'administration pour adoption, a-t-il précisé. Dans son ironie habituelle, l'accusé fait observer que ses anciens collaborateurs inculpés avec lui, à savoir notamment le DAF, Mohaman Sali, et Marthe Bassong, les deux garants de la comptabilisation des sommes qui lui sont imputées, ont été remis en liberté par le juge d'instruction qui a trouvé crédibles leurs explications. Mais pas lui, qui a pris les décisions sous leurs conseils avisés.

Les trois avocats commis par le ministère des Finances (Minfi) dans la deuxième affaire qui oppose l'Etat du Cameroun à Amadou Vamouké devant le Tribunal criminel spécial (TCS) n'ont finalement posé aucune question à l'ancien DG de la Crtv. Alors que le procès est à la phase du contre-interrogatoire (cross examination) de l'accusé par la partie civile et qu'ils disposaient de deux jours (les 10 et 11 novembre 2021) pour le faire, Maître Njodo Bikoun, le doyen du trio, a déclaré qu'ils ne prendront pas la parole. Ils n'ont pas encore trouvé les documents dont ils entendaient se servir pour cet exercice. Il s'agit notamment du listing de tous les mouvements de reversement de la Redevance audiovisuelle (RAV) opérés du Trésor public vers le compte de la Crtv depuis la prise de fonction de M. Vamouké en 2005. Le 24 août 2021, dès la fin de la phase de l'interrogatoire de M. Vamouké par ses propres avocats, Maître Njodo Bikoun avait déjà annoncé de façon solennelle qu'il avait sollicité le Trésorier payeur général (TPG) de Yaoundé, par écrit et avec l'aide du procureur général près le TCS, pour obtenir la trace d'un virement de 10,6 milliards de francs du produit de la RAV suspecté d'avoir été détourné. Et M. Vamouké avait immédiatement riposté pour dire que l'accusation ne trouvera rien, parce qu'il n'y a aucun détournement de ce type. Chose curieuse : les trois avocats du Minfi peinent à trouver un document qui devrait émaner d'un service du Minfi. Au point d'amener un proche de l'ancien DG à se demander ce que fait cette administration dans le procès. Cet observateur aura peut-être la réponse lors des plaidoiries finales. Dans ce procès, l'accusation ne se limite pas au Minfi. En dehors du ministère public, qui avait contre-interrogé l'ancien DG de la Crtv en premier, Maître Bell Hagbe, l'avocat commis par la Crtv elle-même, s'est acquitté de la tâche lors des audiences du 10 septembre et le 28 octobre 2021. Il est revenu comme ses devanciers dans l'exercice sur chacun des chefs d'accusation retenu contre l'accusé.

1. Au sujet de l'apurement des comptes-tiers

L'accusé sur ce chef répond d'un présumé détournement d'un peu plus de 2,1 milliards de francs. Et l'accusation, évoquant tantôt l'article 99 (g), tantôt l'article 41(j) de la loi portant statut général des entreprises publiques et parapubliques, estime que les créances correspondantes à ce montant ont été effacées des comptes de la Crtv sans l'autorisation du ministre en charge des Finances et celle du ministère de tutelle. «Avez-vous présenté ces deux autorisations préalables tel que l'exige la loi ?», a demandé Maître Bell Hagbe. Pour l'accusé, les articles de loi évoqués ne concernent pas l'apurement des comptes : «L'apurement n'est pas un acte d'aliénation. C'est un acte comptable. On n'aliène rien. On dit seulement, et c'est ça l'apurement, l'argent que vous dites que les entreprises X ou Y détiennent, cet argent n'existe pas. Sortez cet argent de vos comptes. Il n'y a pas un radis là-dedans. Et vous appelez ça aliénation : c'est grave», a-t-il répondu pour dire qu'il n'y avait pas d'autorisation à obtenir.

2. Au sujet du contrat de retransmission de la CAN 2010

Il s'agit ici de la gestion d'un contrat d'achat de droit de retransmission des images de la CAN 2010 et de certains matches éliminatoires de la coupe du monde suivante, pour une valeur de 884 millions de francs. L'avocat conteste, documents à l'appui, une déclaration faite par M. Vamouké le 31 mai 2021, selon laquelle ce contrat avait été signé par M. Wongibe Emmanuel, actuel DGA de la Crtv, son collaborateur chargé du dossier. Il interroge ensuite l'ancien DG sur le fait, curieux selon lui, que le Crédit Suisse apparaissait sur la dernière page de la convention, avec le DG de la Crtv parmi les signataires, en lieu et place du prestataire, CC Foot Limited. Pour M. Vamouké, l'identité du signataire du contrat était «sans intérêt» pour le procès, dès lors «qu'elle ne prouve pas que les matches ont été diffusés ou non [et qu'elle] ne prouve pas

que le montant des droits est inapproprié ou que le prix à payer ait été viré à quelqu'un d'autre sans rapport avec CC Foot». S'agissant du cachet et de la signature du Crédit Suisse apposés dans le contrat, l'accusé évoque des hypothèses de réponse, pour montrer qu'il n'est sûr de rien, avant de faire part de ce qui lui revient de mémoire : «Je peux dire que j'ai eu vent de ce que le Crédit Suisse est l'institution qui a permis à CC Foot de s'arranger les droits de diffusion de la CAN auprès de la CAF en déposant les ressources qu'elle exigeait, c'est-à-dire plusieurs milliards de francs. Je soupçonne que la signature du Crédit Suisse relève d'une clause contractuelle que la Crtv ignore».

L'avocat est revenu à la charge : le match Ile Maurice contre Cameroun, prévu dans la convention avec CC Foot, avait fait l'objet d'un double paiement. Le second paiement, d'une valeur de 50 mille euros, avait bénéficié à Ifax Sports. En s'appuyant sur une liasse de documents, Maître Bell Hagbe pose la question : «Comment expliquez-vous que pour une seule et même prestation, vous avez payé deux prestataires différents ?» En guise de réponse, l'accusé rappelle les circonstances exactes de ce qui s'était passé. A l'avant-veille du match Ile Maurice-Cameroun, a-t-il dit, la Crtv s'est rendu compte que CC Foot n'était pas détenteur des droits tv pourtant déjà acquittés. Après avoir discuté avec les dirigeants de CC Foot qui ont dit qu'ils vont s'arranger à rembourser, le DG de la Crtv a pris ses responsabilités pour que les Camerounais regardent le match. «Nous avons engagé en son temps des procédures contre CC Foot dont je ne sais pas ce qu'elles sont devenues», a-t-il déclaré, avant de conclure : «Oui, nous avons payé deux prestataires pour la même prestation, mais nous n'avons pas détourné».

3. Au sujet des primes versées au personnel et au DG

Sur ce volet de l'accusation, l'avocat de la Crtv a voulu savoir pourquoi les travaux de la division des affaires administratives et financières (DAF) évoquées par Amadou Vamouké pour la restructuration en vue de l'adoption du budget programme au sein de la Crtv ont donné lieu au paiement des primes pour travaux spéciaux. Un détournement présumé d'un peu plus de 71 millions de francs, selon l'accusation pour les travaux de fin d'exercice budgétaire. L'avocat a aussi questionné l'accusé sur la nature du contrat de collaboration qui liait la Crtv aux fonctionnaires du ministère du plan et des experts des cabinets privés, bénéficiaires des paiements jugés douteux. L'ancien DG explique que, de manière générale, ce département a toujours effectué le budget annuel de l'entreprise. Dans le cadre du budget programme préconisé par le gouvernement, l'office avait fait appel à des experts du ministère du plan pour renforcer les capacités du personnel de la DAF et les aider à assimiler cette nouvelle prévision s'étalant sur plusieurs années. «La maîtrise de cette technique a été laborieuse et a requis de nombreuses essais avant d'aboutir à la copie finale du budget programme», explique l'accusé. Toujours pour renforcer les compétences des cadres de la DAF, l'ancien directeur général (DG) informe qu'il avait aussi engagé des cabinets privés pour augmenter la célérité du travail immense qui se profilait devant eux. C'est fort de tout cela que le DG avoue avoir fait confiance à cette équipe pour confectionner la répartition des primes pour la période de travail intense enduré. «Depuis des décennies, la confection du budget de l'Etat a toujours donné lieu à des paiements d'émoluments en rapport avec

4. Au sujet de la gestion du compte logé au Trésor

Maître Bell Hagbe a demandé à l'accusé de s'expliquer sur la présence d'opérations de débit enregistrées au trésor sur le compte de la Crtv, qui ne se retrouvaient point dans les registres de comptes à la Crtv. Soit 10,6 milliards de francs. Ici, l'ancien DG se veut didactique, avant de contester toute possibilité de détournement des fonds évoqués : «Lorsque la Crtv a besoin d'argent, elle envoie un ordre au trésorier payeur général (TPG) qui lui met à disposition la ou les sommes demandées et qui sont utilisées pour l'exploitation quotidienne», explique l'accusé qui précise que l'argent logé dans ce compte provient principalement de la RAV. Quant à la procédure d'exécution d'une opération dans le compte logé à la trésorerie, M. Vamouké déclare qu'il faut absolument l'accord du DG pour y retirer de l'argent. Revenant à la somme de 10 milliards de francs, qu'on l'accuse d'avoir détourné, il se montre sentencieux : «Cet argent n'est pas perdu. Vous le retrouverez à la Trésorerie. Eux-mêmes disent qu'il n'y a pas de problème. Il n'y a pas 10 milliards qui sont arrivés à la Crtv». Au passage, le DG évoque des «maladresses et insanités» contenues dans le rapport d'audit de l'expert-comptable Isaac Joël Bela Bellinga ayant servi de base à l'accusation. C'est cet expert qui entretient la confusion, selon M. Vamouké.

DROITS DE L'HOMME

Amadou Vamouké au bord d'une paralysie des jambes

Reporters Sans Frontière, les avocats et les médecins au Cameroun et en France de l'ancien DG de la Crtv demandent son évacuation sanitaire.

Page 4

4 | respublica

www.kalara.info

Risque de paralysie des jambes pour Amadou Vamouké

MALADIE. L'ancien directeur général de la Cameroun Radio Television souffre d'une pathologie neurologique sévère et évolutive selon un diagnostic de l'Hôpital central de Yaoundé confirmé par l'Hôpital américain de Paris. Ses traitants préconisent son évacuation sanitaire pour une prise en charge efficace. Et ses avocats demandent aux autorités de respecter le conseil des médecins.

• Christophe Bobiolono – cbobio@gmail.com

Amadou Vamouké n'a finalement pas eu les faveurs du jury pour la désignation des lauréats du prix Reporters sans frontières (RSF) 2019. La saoudienne, Eman Al Nafjan, la Vietnamiennne, Pham Doan Trang, et la Maltaise, Caroline Muscat ont été préférées au Camerounais, qui était pourtant l'unique nommé africain de ce concours planétaire cette année. La cérémonie de remise des prix a eu lieu vendredi, 13 septembre 2019 à Berlin, à l'occasion des 25 ans de la section locale de l'ONG internationale, sans M. Vamouké, qui est embaillé à la prison centrale de Yaoundé - Kondouli. Sensible à l'approche genre, l'ancien Directeur général (DG) de la Crtv se consolera peut-être d'avoir été dominé par trois dames, qui symbolisent, pour le jury, les figures les plus marquantes de la lutte pour la liberté de presse dans le monde pour la période.

La proclamation des prix RSF a quasiment coïncidé avec la publication d'une information assez grave pour M. Vamouké. Déjà connu pour sa santé relativement fragile, le journaliste souffre d'une affection neurologique sévère qui nécessite une évacuation sanitaire dans un environnement professionnel plus adapté. C'est en tout cas ce que suggère depuis quelques semaines son médecin traitant à l'Hôpital central de Yaoundé sur

la base des examens jugés incomplets : «Compte tenu du plateau technique limité et de la sévérité de l'affection neurologique, nous recommandons une évacuation de M. Vamouké dans un centre spécialisé pour faire le diagnostic étiologique (biopsie nerveuse) et éventuellement envisager un traitement de fond qui pourra être soit la perfusion des immunoglobulines, soit un autre traitement immunomodulateur».

Tableau déficitaire

Les résultats des examens réalisés à Yaoundé, mais transmis à l'Hôpital américain de Paris, sont à la base d'un avis médical qui corrobore l'option de l'évacuation de M. Vamouké dans un environnement médical plus adéquat. Le professeur de médecine Hervé Talli, neurologue en service dans la formation hospitalière parisienne, a en effet émis un certificat jeudi dernier, 12 septembre 2019, qui conduit «[qu'une] hospitalisation pour bilan étiologique et traitement semble de fait souhaitable en France (par exemple)». Dans ce document dont Kalara a pris connaissance, le Pr Talli dit avoir pris connaissance du «dossier médical de M. Amadou Vamouké, présentant un tableau déficitaire des deux membres inférieurs, sévère et évolutif pour lequel le bilan réalisé à Yaoundé n'est pas complet ni optimal». En français facile,



on dira que M. Vamouké perd progressivement sa sensibilité au niveau de ses jambes... Un risque de paralysie existe. Le praticien français préconise dans le langage de sa science «la pratique d'une IRM cérébrale, IRM médullaire complète, nouvelle EMG, voire ponction lombaire et biopsie nerveuse et d'un traitement à adapter au diagnostic, mais qui pourrait être des immunoglobulines intraveineuses». Il confirme dans son certificat médical que lesdits examens et médicaments «semblent difficiles à réunir sur place», c'est-à-dire au Cameroun. L'information, portée à la connaissance de Reporters sans frontières, qui suit de près le déroulement du procès intenté contre l'ancien DG de la Crtv de même que ses conditions d'incarcération, a aussitôt appelé les autorités camerounaises pour l'évacuation sanitaire rapide du journaliste.

Ce lundi, 16 septembre 2019, M. Vamouké doit pourtant comparaître aux côtés de ses coaccusés devant le Tribunal criminel

spécial, où il est jugé pour des faits supposés de détournement des deniers publics pour une valeur avoisinant 3,9 milliards de francs. Le procès marque le pas, l'accusation, dépourvue de témoins, faisant feu de tout bois pour faire admettre dans le dossier des juges des documents fortement contestés par la défense. Depuis octobre 2018, par exemple, le procureur général près le TCS et les avocats de l'Etat sont revenus à quatre reprises devant les juges pour introduire la copie du procès-verbal d'une enquête de la police judiciaire réalisée en 2009. C'est un document que la défense qualifie tantôt de faux, tantôt de ne pas revêtir les formes prévues par la loi pour être acceptée comme pièce à conviction.

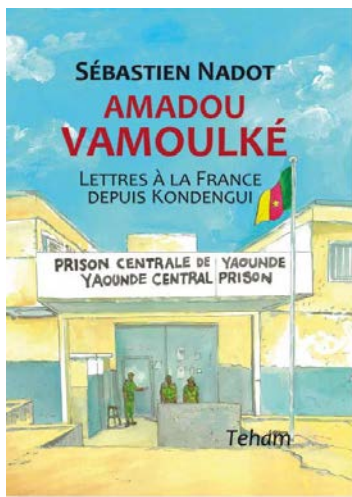
Droits fondamentaux

Ce 16 septembre, le tribunal aura donc à se prononcer pour la quatrième fois en neuf mois sur l'opposition entre défense et accusation pour l'admission de cette pièce, si le procès se tient finalement. Une grosse hypothèque plane sur la suite des

débats, quelle que soit la décision que donneront les juges sur cette bataille procédurale. En effet, l'un des avocats de M. Vamouké, Me Alice Nkom, a déjà annoncé la couleur en indiquant son intention de demander la suspension du procès, le temps que son client aille se faire soigner à l'étranger. Sur le site de RFI, l'avocate a exprimé sa «hantise». «J'ai bien peur qu'on ne soit obligé de sacrifier sa vie, c'est-à-dire sa santé, ce qui serait une catastrophe», a-t-elle dit, en appelant au respect des droits fondamentaux (vie et santé) de M. Vamouké.

Rappelons que M. Amadou Vamouké en compagnie de M. Polycarpe Abah Abah (lui aussi malade - lire par ailleurs) et Mme Antoinette Essomba sont poursuivis pour des faits supposés de détournement des biens publics au détriment de la Crtv, office public de radio et télévision dont il fut le DG pendant 10 ans. C'est le second volet d'un procès pour lequel son prédécesseur, Gervais Mendoze, et M. Abah Abah ont déjà été condamnés. Ce procès a déjà connu vingt-et-un renvois au total. Au départ poursuivi libre, M. Vamouké avait été jeté en prison au prétexte inexact qu'il ne justifiait plus d'un domicile connu à Yaoundé. De nombreuses organisations de la société civile camerounaises et étrangères du champ de la défense des droits de l'Homme estiment que M. Vamouké est accusé de façon fantaisiste. De nombreux dirigeants de l'audiovisuel public africain et français mais aussi certains hommes politiques demandent sa remise en liberté.

Du fait de ses ennemis judiciaires et ses faits d'armes de journalistes, M. Vamouké est considéré par Reporters Sans Frontières (RSF) comme une victime de la répression de la liberté de presse.



*La volonté d'écoute d'un Député élu de la République française
Un livre fraternel sur le chemin de lutte contre les violations des droits humains*

« La première fois que j'ai réellement rencontré Amadou Vamouké, c'était ainsi, au bout de mes deux pouces. Après réception de son mail, je lui transmis un long sms pour faire contact. Lui demander de ses nouvelles. Comprendre un peu... »

Amadou Vamouké, ancien directeur général de la Cameroon Radio Télévision (CRTV) est détenu à la prison centrale de Kondengui depuis le 29 juillet 2016. Il est accusé de détournement de fonds publics dans un procès où la justice est instrumentalisée à des fins politiques. Après trois années d'injuste privation de liberté et plus de 20 reports d'audience pour charges d'accusation insuffisantes et absence de témoins, c'est en homme digne et pacifique qu'il fait face à la tragédie camerounaise et à la tyrannie du régime de Paul Biya, désormais accusé de génocide sur une partie de sa population.

Sur son chemin de lutte contre les violations des droits humains, le député Sébastien Nadot prend connaissance de sa situation et décide de faire entendre la voix embastillée du brillant journaliste.

Ce livre fraternel est une conversation née de la volonté d'écoute d'un élu de la République française, l'oreille attentive à la condition d'un homme pris dans l'étau du « théâtre camerounais ». Il dit à toutes les victimes de la dictature : tenez bon ! Le soleil apparaît lentement à l'horizon, sublime peu à peu les bonnes âmes de la montagne et éblouit les ténèbres de la jungle.

Paru le 30 octobre 2019

136 pages - 10 euros

contact@tehameditons.com



Sébastien Nadot

député de Haute-Garonne

« Le système politique français est à la dérive, chaque jour un peu plus présidentiel que la veille, chaque jour un peu moins démocratique que ses principes acquis de haute lutte ne le laisseraient supposer. » p.8

« Dompter son semblable, comme si un tigre pouvait dompter un lion ! Partout l'absurde a fait sa place. Mais le coût de l'absurde n'est pas le même en euro et en franc CFA. » p.8

« La condition humaine d'un inconnu (en France) de la prison centrale de Kondengui à Yaoundé : c'est pas avec ça que tu passes à la télé... Mieux vaut une bonne colère préparée sur l'abaissement de la limitation de vitesse à 80 km/h ou sur les fonctionnaires qui ont trop de vacances. » p.12

« Goûter l'injustice du lointain Cameroun quand elle est partout devant sa porte. Drôle d'idée. Nul besoin d'aller chercher si loin la misère, elle est toujours là, en ville, à la campagne, en bas de l'immeuble, dans la file des Restos du cœur, évidente et presque obscène ou parfois cachée, voire étouffée par une dignité obligée, à la une des journaux ou derrière les vernis. Et pourtant, emmené par la curiosité de cet ailleurs méconnu, j'ai voulu savoir ce jour-là ce qui arrivait à Amadou Vamouké, arrêté le 25 juillet 2016. » p.15

« Quand on se plonge dans l'histoire du Cameroun... Oh malheur ! On mesure combien cette dictature est une recette française. » p.23

« Cependant, cette pression s'intensifiant sur la tête de Paul Biya, la question se pose très clairement : la France sera-t-elle le dernier pays à lâcher le président Biya ? » p.32

« En dehors de l'Hexagone, ce sont bien davantage ses entreprises que la voix de l'État qui représentent la France. » p.35

« Mieux vaut chercher de l'or dans la Seine que du courage dans l'arène politique française. » p.41

« Au Cameroun, s'opposer, contrôler, représenter les gens peut mener droit en prison. En France, quelle prise de risque ? Peut-être, tout au plus, ne pas être réélu. » p.79

**Message du Cabinet du Ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères au député Sébastien Nadot
en réponse à la lettre publique adressée le 31 janvier 2019 par neuf parlementaires de huit groupes politiques.**

Date: 5 février 2019 à 11:13:19 UTC+1

Destinataire: Sébastien Nadot <Sebastien.Nadot@assemblee-nationale.fr>

Objet: TR: CAMEROUN : Détention du journaliste Amadou VAMOULKÉ, prisonnier politique

Monsieur le Député,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de M. Jean-Yves Le Drian et de M. Jean-Baptiste Lemoine sur la situation du journaliste Amadou Valmouké, détenu au Cameroun.

Suite à votre mail, je tiens à vous faire part des éléments suivants.

M. Amadou Valmouké, ancien DG (2005-2016) de la CRTV (radio-télé camerounaise publique) est poursuivi dans le cadre de l'opération Epervier pour détournement de fonds publics. Le Tribunal criminel spécial lui reproche d'avoir gonflé les montants de la redevance audiovisuelle et des détournements présumés estimés à plus de 3,2 milliards FCFA. Il a été arrêté le vendredi 29 juillet 2016 et son procès s'est ouvert le 1er août 2017.

M. Valmouké plaide non coupable. Après 15 renvois à l'issue d'audiences qui n'ont duré que quelques minutes chacune, la dernière audience, le 23 janvier, s'est terminée par un nouveau renvoi. L'accusation n'a pas apporté de preuve de la pertinence de son action.

Suite au renvoi de ce 23 janvier, plusieurs associations, comme vous l'évoquez, dont Reporters sans Frontières et la FIDH, ont demandé sa libération. RSF a annoncé également la saisine du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU.

Nous suivrons avec la plus grande attention les conclusions du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Baptiste PRUDHOMME

Conseiller politique et parlementaire

Cabinet du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères

De : Sébastien Nadot [<mailto:Sebastien.Nadot@assemblee-nationale.fr>]

Envoyé : vendredi 1 février 2019 16:47

À : jean-yves.ledrian@diplomatie.gouv.fr; LEMOINE Jean-Baptiste

Cc : BONNE Emmanuel; GOURDAULT-MONTAGNE MAURICE; Franck.marchetti@diplomatie.gouv.fr; MARECHAUX Rémi

Objet : CAMEROUN : Détention du journaliste Amadou VAMOULKÉ, prisonnier politique

Monsieur le ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Monsieur le secrétaire d'Etat,

Veuillez trouver ci-joint ce courrier de parlementaires (Assemblée nationale - Sénat) de 8 groupes politiques différents exprimant la vive inquiétude au sujet du journaliste Amadou Valmouké, prisonnier politique au Cameroun.

Dans l'espoir de pouvoir vous rencontrer pour envisager toute solution à même de faire évoluer la situation,



Paris, le 31 janvier 2019

Pour la libération du journaliste camerounais Amadou Vamoulké, prisonnier politique

Monsieur le Président de la République,

Nous, députés et sénateurs de sensibilités politiques diverses, tenons à manifester notre profonde inquiétude et notre vive incompréhension quant à la détention illégale et à des seules fins politiques au Cameroun depuis le 29 juillet 2016 de M. Amadou Vamoulké, journaliste et ancien Directeur général de la *Cameroon Radio Télévision* (CRTV), qui va comparaître le vendredi 1^{er} mars 2019 devant le Tribunal Criminel Spécial (TCS) de Yaoundé après un record mondial de 16 renvois successifs !

Monsieur Vamoulké n'est accusé d'aucun enrichissement personnel. Il est officiellement poursuivi pour « détournement de fonds publics » au profit du service public de la CRTV (Cameroon Radio and Television). Amadou Vamoulké réfute tout détournement ou mauvaise utilisation de l'argent public dans le cadre de ses fonctions qu'il a menées avec rigueur entre 2005 et 2016. Aucun élément à charge ni aucun témoin n'ont été apportés par l'accusation depuis le début de son procès dont la plupart des 16 audiences qui se sont déjà tenues n'ont duré qu'une poignée de minutes. La première de ces audiences s'est déroulée il y a près d'un an et demi alors que les magistrats ont au maximum neuf mois pour rendre leur décision selon la loi camerounaise portant création du Tribunal criminel spécial.

Dans cette histoire, les droits de la défense sont totalement bafoués et la justice ne passe pas.

La détention préventive de Monsieur Vamoulké, qui dure depuis 30 mois, est illégale dès lors qu'il bénéficie du statut d'inculpé libre et que son procès n'a pu se tenir dans les délais impartis. Faute d'un procès équitable et de charges documentées contre lui, sa remise en liberté est indispensable.

A l'occasion d'une conférence de presse le 16 janvier 2019 qui a réuni à Paris, en duplex avec Douala, plusieurs organisations autour de la Fidh, du Comité international pour la libération et la réhabilitation d'Amadou Vamoulké (Cirlav) et du Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac), Reporters sans frontières (RSF) a annoncé la saisie du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies (UNWGAD) concernant l'incarcération abusive de cet ancien dirigeant de la radio/télévision publique camerounaise.

Si nous vous saisissons aujourd'hui, c'est que nous considérons que notre pays et ses représentants au plus haut niveau ne peuvent se désintéresser du cas de Monsieur Amadou Vamoulké, personnalité camerounaise reconnue pour son intégrité et son honnêteté, une des grandes figures de la presse camerounaise, connu pour sa probité de nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public avec lesquels il a collaboré : dirigeants actuels ou anciens de TV5 Monde, Radio Canada, Radio France, UPF, URTI, RFP et d'autres organismes audiovisuels publics africains du Nigéria, Bénin, Burundi, Tunisie, Tchad...

Au regard de son innocence, d'une procédure judiciaire inique, de son âge avancé (69 ans) et de son état de santé préoccupant (qui nécessite un traitement médical suivi), nous vous demandons d'utiliser vos relations diplomatiques privilégiées pour assurer sa réhabilitation et sa libération au plus vite.

Certains que cette interpellation retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Président de la République, l'expression de notre plus haute considération.

Sébastien Nadot (N.Inscrit)
Elsa Faucillon (GDR)
Esther Benbassa (EELV)
Laurent Garcia (Modem)
Jean Paul Lecoq (GDR)

Éric Coquerel (LFI)
Cecile Rilhac (LREM)
Jean Christophe Lagarde (UDI)
François Michel Lambert (Terr. et libertés)



Paris, le 31 janvier 2019

Pour la libération d'Amadou Vamouké, prisonnier politique au Cameroun

Monsieur le Ministre de l'Europe et des affaires étrangères,

Nous, députés et sénateurs, de différents groupes politiques, tenons à manifester notre profonde inquiétude et notre vive incompréhension quant à la détention illégale et à des seules fins politiques au Cameroun, depuis le 29 juillet 2016, d'Amadou Vamouké, journaliste et ancien Directeur général de la Cameroon Radio Télévision (CRTV), qui va comparaître le 1^{er} mars 2019 devant le Tribunal Criminel Spécial (TCS) de Yaoundé après un record de 16 renvois successifs !

Vos services, comme ceux de la Délégation de l'Union européenne en République du Cameroun (laquelle était représentée à la dernière audience du 22 janvier), ont été tenus régulièrement informés de l'évolution de ce dossier qui représente une cause emblématique pour un monde plus juste et des journalistes protégés dans leur exercice et dans leur liberté d'expression.

Monsieur Vamouké est officiellement poursuivi pour "détournement de fonds publics" au profit du service public de la CRTV (Cameroon Radio and Television) qu'il a dirigé avec une rigueur remarquées entre 2005 et 2016. Monsieur Vamouké réfute cette accusation, laquelle n'est fondée sur aucune preuve : aucun élément à charge ni aucun témoin n'ont été apportés par l'accusation depuis le début de son procès dont la plupart des 16 audiences qui se sont déjà tenues n'ont duré qu'une poignée de minutes. La première de ces audiences s'est déroulée il y a près d'un an et demi alors que les magistrats ont au maximum 9 mois pour rendre leur décision selon la loi camerounaise portant création du Tribunal criminel spécial.

La détention préventive de Monsieur Vamouké, qui dure depuis 30 mois est illégale dès lors qu'il bénéficie du statut d'inculpé libre et que son procès n'a pu se tenir dans les délais impartis. A 69 ans et dans un état de santé précaire, cette situation de privation de liberté nous paraît très grave.

A l'occasion d'une conférence de presse qui a réuni à Paris, le mercredi 16 janvier, en duplex avec Douala, plusieurs organisations autour de la Fidh, du Comité international pour la libération et la réhabilitation d'Amadou Vamouké (Cirlav) et du Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique centrale (Redhac), Reporters sans frontières (RSF) a annoncé la saisie du groupe de travail sur la détention arbitraire des Nations unies (UNWGAD) concernant l'incarcération abusive de cet ancien dirigeant de la radio/télévision publique camerounaise. En effet, à aucun moment, Amadou Vamouké n'a pu faire valoir ses droits à la défense et à un procès équitable.

Si nous vous saisissons aujourd'hui, c'est que nous considérons que notre pays et ses représentants ne peuvent se désintéresser d'Amadou Vamouké, personnalité camerounaise reconnue pour son intégrité et son honnêteté, une des grandes figures de la presse camerounaise qui a collaboré avec de nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public, au rang desquels figure Hervé Bourges ainsi que des dirigeants actuels ou anciens de TV5 Monde, Radio Canada, Radio France, UPF, URTI, RFP et d'autres organismes audiovisuels publics africains du Nigéria, Bénin, Burundi, Tunisie, Tchad...

Au regard de la situation très préoccupante d'Amadou Vamouké, nous vous demandons d'utiliser vos relations diplomatiques privilégiées et de nous accorder un entretien qui nous permettra de coordonner nos efforts pour assurer sa réhabilitation et sa libération la plus rapide possible.

Certains que cette interpellation retiendra toute votre attention, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

Sébastien Nadot (non inscrit)
Elsa Faucillon (GDR)
Esther Benbassa (EELV)
Laurent Garcia (Modem)
Jean Paul Lecoq (GDR)

Éric Coquerel (LFI)
Cecile Rilhac (LREM)
Jean Christophe Lagarde (UDI)
François Michel Lambert (Terr. et libertés)



CIRLAV
*COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOULKÉ*



Cameroun : Affaire de M. Amadou VAMOULKÉ

Le gestionnaire est attaqué mais c'est le journaliste que l'on veut neutraliser

Depuis le 26 juillet 2016, Monsieur Amadou Vamoulké, journaliste et ancien Directeur général de la CRTV (*Cameroon Radio and Television*) est inculpé pour des motifs fallacieux de détournement de fonds publics du ministère des finances au seul profit de la CRTV et incarcéré illégalement (il bénéficie du statut d'inculpé libre) à la prison centrale de Yaoundé. Faute de charges crédibles et sans aucun témoin à charge, le procès de cette personnalité camerounaise ne peut se tenir. La prochaine audience, programmée lundi 17 janvier 2022, interviendra après un record de 88 renvois consécutifs !

L'opinion publique camerounaise et les nombreux soutiens réunis au sein d'un comité international dénoncent le fait que l'on attaque au mépris des lois le gestionnaire Vamoulké mais l'on cherche à neutraliser le journaliste. Il devient urgent de mettre un terme à la torture morale subie par ce journaliste.

La plupart des observateurs, et notamment ceux qui au Cameroun comme à l'étranger ont connu de près cette personnalité camerounaise, ont relevé le caractère invraisemblable voire même extravagant des actes qu'on lui impute, à savoir un premier détournement de FCFA 3,5 milliards (5,3 millions d'euros), puis un second de FCFA 25 milliards (38,1 millions d'euros) - tous deux au seul profit de la CRTV et donc sans aucune allusion à un quelconque enrichissement personnel -. Monsieur Vamoulké était en effet reconnu pour ses compétences professionnelles, la transparence audacieuse de sa gestion et sa parfaite intégrité.

Dans cette affaire emblématique, marquée par de nombreux passages en force au mépris de la loi, il apparaît que c'est le gestionnaire qui a été inculpé officiellement. En réalité personne n'est dupe car c'est bien le seul journaliste qui était visé. Ce journaliste devait être isolé et puni pour avoir tenté de faire valoir les principes éthiques qui l'ont guidé tout au long de sa carrière de journaliste dans la gestion de l'entreprise médiatique qu'on lui a confiée. Son grand tort est d'avoir cru naïvement que ces valeurs, qui lui avaient permis de faire une carrière de journaliste considérée comme exemplaire, ils pourraient encore les porter pour réussir son nouveau challenge conformément aux orientations éthiques et morales énoncées à l'époque par le Président de la République lui-même. C'est ainsi qu'il a fondé son action à la tête de la CRTV sur les valeurs de transparence, de vérité, de probité et de déontologie journalistique qui lui avaient été notamment inculquées à l'école de journalisme de l'ESIJY (aujourd'hui ESSTIC) dirigée par Monsieur Hervé Bouges. S'il a ainsi redressé une entreprise publique moribonde qui avait perdu son auditoire, force est de constater que son audace et sa réussite n'ont pas été favorablement accueillies dans certains cercles du pouvoir où ce sont d'autres mœurs sont mieux acceptées... Il était alors de notoriété publique que dans ces cercles du pouvoir, on y parlait de Monsieur Vamoulké en termes « d'électron libre » nuisible au système et qu'il fallait « neutraliser ».

« Electron libre » ? Peut-être bien si l'on considère certains faits avérés :

- Monsieur Vamouké a été élu premier président de l'Union des journalistes du Cameroun ;
- Il a fait adopter un code de déontologie du journalisme sur les modèles standards internationaux ;
- Il a fait rédiger un mémorandum exigeant la libéralisation sans délai du paysage audiovisuel camerounais qui dépendait alors d'un monopole d'Etat ;
- Il a transmis au gouvernement un mémorandum plaidant la dépénalisation des délits de presse ;
- Il a conduit une délégation de journalistes auprès du ministre de la justice pour obtenir la libération du journaliste Pius Njawé, militant pour les droits de l'homme et la liberté de la presse. Il a ensuite rendu compte de cette mission dans un entretien avec Monsieur Robert Ménard, Secrétaire général de l'ONG Reporters sans Frontières ;
- Il a régulièrement résisté à des injonctions gouvernementales en refusant la suspension ou la mise à pied de journalistes dont les propos sur la radio ou la télévision publiques étaient jugés subversifs ;
- Il a instauré une liberté de ton bénéfique pour la CRTV mais qui inquiétait de plus en plus certains officiels qui voyaient l'entreprise publique échapper à leur contrôle.

Le limogeage de Monsieur Vamouké apparaît donc comme l'épilogue logique d'une longue bataille entamée dès sa nomination pour résister à des conservateurs bien introduits et puissants qui ne pouvaient admettre que la radio télévision publique « tombe » dans des mains qui se voulaient indépendantes.

Dès lors, la question pourrait se poser de savoir pourquoi, au lieu de se contenter d'un simple limogeage, certains ont cru devoir priver de liberté Monsieur Vamouké en s'appuyant sur des procédures judiciaires dénuées de tout fondement et au mépris assumé des lois. Cette personnalité avait déjà eu à diriger une entreprise publique pendant une dizaine d'années (l'Imprimerie Nationale) sans soulever de problèmes particuliers et en ne laissant que de bons souvenirs (le dernier rapport de la Commission Financière stipulait notamment « *nous pouvons conclure à une gestion sereine de l'Imprimerie Nationale* »). Il est clair que la CRTV ne revêt pas les mêmes enjeux politiques et que de ce fait certains attendent bien davantage de son Directeur général qu'une simple gestion sereine... .

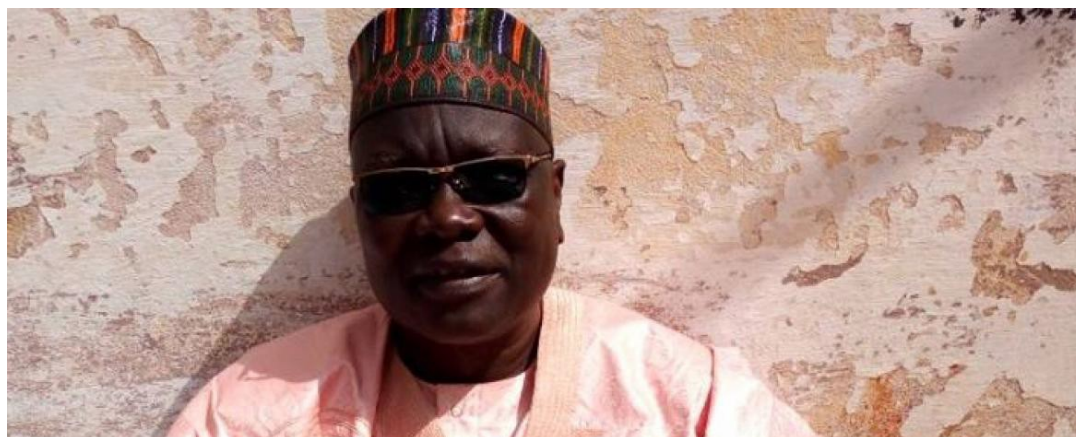
Il faut aussi intégrer la dimension émotionnelle que de puissants acteurs de l'ombre introduisent et qui, ajoutée à une haine aux fondements sociologiques propres au Cameroun, explique le désir de neutraliser Monsieur Vamouké en le faisant mettre aux arrêts. Cela traduit un fort désir de neutralisation d'une personnalité dont l'attitude et les résultats positifs (enregistrés tant à l'interne qu'à l'extérieur de l'entreprise) ont suscité des frustrations chez ceux qui ont conscience d'apparaître sous un jour défavorable dans l'opinion publique.

Tout se déroule comme si le pouvoir au Cameroun avait basculé dans une forme de gouvernance le vouant à contrôler systématiquement les comportements de ceux qu'il promeut à des postes importants en s'attendant à ce que ces derniers demeurent au service des intérêts anti-républicains qui polluent le pouvoir. Une jurisprudence aussi malheureuse que bien établie nous montre que ceux qui dérogent à cette règle, comme Monsieur Vamouké, sont systématiquement neutralisés suivant un itinéraire incontournable : inculpation sans fondement, détention arbitraire, procès sans charges ni témoins, et enfin... condamnation au nom d'une loi bafouée. Les condamnations ainsi rendues par le Tribunal Criminel Spécial sont totalement effarantes car elles ont prononcé des peines d'emprisonnement allant de 15 à 40 ans !

La parole de l'Union Internationale de la Presse Francophone (UPF), qui en a appelé à « la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments », doit à présent être entendue.

Cameroun : RSF demande aux autorités de mettre fin à la cabale judiciaire contre Amadou Vamouké

Communiqué de presse RSF du 23 novembre 2018



L'ancien dirigeant de la CRTV, la télévision publique camerounaise, est appelé à comparaître pour une nouvelle audience, après 14 renvois consécutifs, le 4 décembre prochain. Reporters sans frontières (RSF) demande la remise en liberté immédiate de ce journaliste dont la détention provisoire s'éternise depuis le 29 juillet 2016.

Le 4 décembre, le tribunal criminel spécial (TCS) devrait avoir l'occasion de décider si le procès du journaliste Amadou Vamouké doit ou non se poursuivre. Les juges prendront leur décision en fonction des éléments à charge fournis par l'accusation dont les réquisitions intermédiaires sont attendues à cette occasion. Or, deux ans et quatre mois après l'arrestation de l'ancien dirigeant de la *Cameroon Radio Television (CRTV)*, aucun élément probant n'a été fourni par l'avocat général pour justifier les poursuites et le maintien en détention provisoire de ce journaliste.

Officiellement, Amadou Vamouké est poursuivi pour détournement de fonds publics, près de 6 millions d'euros, non pas à des fins personnels, mais au profit de la chaîne de télévision publique qu'il a dirigée entre 2005 et 2016. Aucun rapport d'audit et aucun témoin n'ont appuyé ces accusations depuis le début du procès dont la plupart des 14 audiences qui se sont tenues à ce jour n'ont duré qu'une poignée de minutes. Dans un communiqué publié en 2017, l'Union de la presse francophone (UPF) rappelait au contraire que de nombreuses personnalités avaient attesté de son intégrité, soulignant que le journaliste avait pu "établir sa bonne foi et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat". Le comité international pour la réhabilitation et la libération d'Amadou Vamouké (CIRLAV), présidé par Alain Massé, ex-directeur général de *Radio France*, estime que le journaliste a été "puni pour avoir tenté de faire valoir des principes éthiques", notamment en baissant son salaire qu'il jugeait indécent et en mettant en place des appels à candidature transparents au sein de la chaîne publique. Des mesures peu communes qui sont allées à l'encontre de pratiques et intérêts habituels. "Le gestionnaire est attaqué mais c'est le journaliste que l'on veut neutraliser", souligne le comité.

Les ex-collaborateurs d'Amadou Vamouké joints par RSF, insistent sur la "liberté de ton et l'audace éditoriale" qui prévalaient sous sa direction. "Il avait commencé à faire de la CRTV un média de service public qui couvrait tous les sujets, même les plus sensibles comme la lutte contre le terrorisme dans le nord du pays", se remémore l'un d'entre eux.

"Ce journaliste est unanimement salué par ses pairs camerounais et étrangers comme un modèle de professionnalisme et d'intégrité mais au lieu de faire partie des personnalités érigées en exemple par le Cameroun, il croupit en prison depuis plus de deux ans, dénonce Arnaud Froger, responsable du bureau Afrique de RSF. En l'absence de preuves et d'éléments à charge, nous comptons sur le Tribunal criminel spécial pour laver la justice camerounaise de cette tâche en abandonnant toutes les charges contre cet ex-dirigeant de la télévision publique afin qu'il puisse recouvrer la liberté. Le Cameroun ne peut plus être le seul pays de la région connu pour les placements arbitraires et à répétition de journalistes en détention".

La détention de ce journaliste s'inscrit également en violation de la loi camerounaise portant création du Tribunal criminel spécial qui précise dans son article 10 que les magistrats ont au maximum neuf mois pour rendre leur décision. La première audience de son procès s'est tenue il y a plus de quinze mois.

Ardent défenseur de la liberté de la presse

Amadou Vamouké est l'une des grandes figures de la presse camerounaise. Major de la promotion de l'école supérieure de journalisme de Yaoundé fondée par Hervé Bourges, ancien président de plusieurs chaînes françaises (*TF1, France Télévisions, RFI*) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) qui a lui aussi apporté son soutien, il fut le premier président de l'Union des journalistes du Cameroun. Il milita activement pour l'ouverture du marché audiovisuel camerounais pour mettre fin au monopole d'information détenu par la chaîne publique. Il est également connu pour être un fervent défenseur de la dépénalisation des délits de presse. A l'instar de RSF, il s'était engagé pour obtenir la libération de Pius Njawé, icône de la presse indépendante camerounaise, détenu pendant 10 mois pour avoir évoqué la santé de Paul Biya dans un article de son journal.

RSF ne cesse de demander la fin des détentions arbitraires de journalistes au Cameroun. Notre organisation avait dénoncé les 29 mois d'emprisonnement du correspondant de *RFI* Ahmed Abba, finalement libéré le 23 décembre 2017. Plus récemment, au début du mois, le président Paul Biya a ordonné la remise en liberté de la présentatrice d'*Equinoxe TV* Mimi Mefo, dont RSF avait dénoncé la veille le placement en détention provisoire et les poursuites engagées devant une juridiction militaire.



Union de la Presse Francophone

Paris, le 30 octobre 2017

Communiqué de l'Union Internationale de la Presse Francophone
Liberté pour Amadou Vamouké

Amadou Vamouké, journaliste, ancien dirigeant de la CRTV (Radiodiffusion-télévision du Cameroun), a été arrêté et emprisonné le 29 juillet 2016. Sous le coup d'une accusation de détournement de fonds, il a pu établir sa bonne foi, et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat.

De nombreuses personnalités attestent de son intégrité. Si la justice doit pouvoir juger sereinement et sans aucune instrumentalisation, l'UPF Internationale s'étonne de ce qui ressemble bien à un acharnement à vouloir démontrer sa culpabilité malgré l'absence de faits justifiant une telle accusation.

C'est pourquoi l'Union Internationale de la Presse Francophone demande aux autorités camerounaises la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments à charge à ce jour.

Fait à Paris, le 30 octobre 2017

Jean KOUCHNER
Secrétaire général

Union Internationale de la Presse Francophone
3 Cité Bergère – 75009 Paris

facebook.com/Union-de-la-presse-francophone-page-officielle-114481718630592/?ref=ts

Union de la presse francophone - page officielle

Union de la presse francophone - page officielle

30 octobre 2017

Communiqué de l'Union Internationale de la Presse Francophone

Liberté pour Amadou Vamouké

Amadou Vamouké, journaliste, ancien dirigeant de la CRTV (Radiodiffusion-télévision du Cameroun), a été arrêté et emprisonné le 29 juillet 2016. Sous le coup d'une accusation de détournement de fonds, il a pu établir sa bonne foi, et la qualité de la gestion de la CRTV pendant la durée de son mandat. De nombreuses personnalités attestent de son intégrité. Si la justice doit pouvoir juger sereinement et sans aucune instrumentalisation, l'UPF Internationale s'étonne de ce qui ressemble bien à un acharnement à vouloir démontrer sa culpabilité malgré l'absence de faits justifiant une telle accusation.

C'est pourquoi l'Union Internationale de la Presse Francophone demande aux autorités camerounaises la libération immédiate et la réhabilitation d'Amadou Vamouké, compte tenu de l'absence d'éléments à charge à ce jour.

Fait à Paris, le 30 octobre 2017

3 473 personnes aiment ça

3 611 personnes suivent ce lieu

À Propos

01 47 70 02 80

Envoyer un message

presse-francophone.org

Société de médias/d'actualités

Suggérer des modifications

Transparence de la Page

Facebook vous montre des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez les actions des personnes qui gèrent et publient du contenu.

Page créée - 1 avril 2011

Français (France) · English (US) · Español · Português (Brasil) · Deutsch

Informations concernant les données de statistiques de Page

Confidentialité · Conditions générales · Publicité



**REPORTERS
SANS FRONTIÈRES**
POUR LA LIBERTÉ DE LA PRESSE

REDHAC
RESEAU DES DEFENSEURS
DES DROITS HUMAINS
EN AFRIQUE CENTRALE

CIRLAV
COMITÉ INTERNATIONAL POUR
LA RÉHABILITATION ET LA LIBÉRATION
DE M. AMADOU VAMOUKÉ



HIER PRISONNIER INNOCENT - AUJOURD'HUI PRIS EN OTAGE

CAMEROUN : Bien que bénéficiant du statut d'inculpé libre, M. Amadou Vamouké est emprisonné illégalement depuis plus de cinq années à Yaoundé, ce qui représente un cas unique dans les annales de la justice camerounaise. Faute de charges crédibles et en l'absence de témoin, les audiences ont été renvoyées 88 fois de suite, ce qui représente un record mondial ! La prochaine audience est programmée lundi 17 janvier 2022.

Qui est M. Amadou Vamouké ?

Journaliste et ancien DG de la Cameroon Radio and Television (CRTV).
Un homme dont la réputation d'intégrité et d'honnêteté est solidement établie au Cameroun. Une personnalité reconnue à l'international comme un dirigeant modèle et... audacieux.

Quelles sont les preuves de cette réputation honorable de M. Amadou Vamouké ?

Il a jugé son salaire "indécents" et l'a baissé dès son entrée en fonction de 75%. Il a divisé par quatre le coût de son logement de fonction.
Il a reversé systématiquement ses surplus de frais de mission.
Il a créé une structure des procédures de marchés pour annuler les attributions "douteuses". Il a mis en place pour la première fois des appels à candidatures transparents à la CRTV.

Pour quelles raisons est-il "officiellement" poursuivi par un Tribunal Criminel "Spécial" ?

Officiellement pour détournement de fond au seul profit de la radio télévision publique camerounaise.

Ces charges sont-elles fondées ?

Toutes les charges ont été démontées, l'une après l'autre, pendant la procédure d'instruction.

Quels sont les témoins à charge ?

Il n'y a officiellement aucun témoin à charge dans ce procès qui a été renvoyé seize fois de suite.

M. Amadou Vamouké est-il accusé de détournement à des fins privées ?

Aucune charge d'enrichissement personnel n'a jamais été retenue contre lui.

Pourquoi M. Amadou Vamouké est-il emprisonné illégalement ?

Son incarcération a été justifiée de manière fallacieuse par une absence de résidence connue.
Il est propriétaire d'une maison très modeste (achetée 8 millions FCFA, soit environ 12.000 euros).
Il est soumis à un statut de "prisonnier signalé" par les autorités, ce qui le prive notamment de sorties.

Quels sont les soutiens de M. Amadou Vamouké ?

La société civile camerounaise s'est largement mobilisée en sa faveur.
De nombreux dirigeants internationaux de l'audiovisuel public ont exprimé leur soutien.
Une cinquantaine d'articles de presse ont dénoncé son inculpation et son incarcération injustifiées.

Comment M. Amadou Vamouké peut-il espérer être réhabilité et libéré ?

Les raisons de son incarcération sont à chercher ailleurs que sur le terrain judiciaire...
La solution viendra de la mobilisation des soutiens qui s'amplifient au Cameroun et à l'international.

Comment soutenir M. Amadou Vamouké ?

Informez vous sur facebook.com/vamoulke Signez la pétition sur change.org/p/vamoulke

Apportez votre soutien financier (modalités sur demandes adressées à vamoulke@vatim.com)

Lettre de témoignage de moralité sur la personne de M. Amadou VAMOULKE
Journaliste et ancien Directeur général de la *Cameroon Radio and Television* (CRTV)

Après plus de onze années dévouées au poste de Directeur général de la CRTV du Cameroun, M. Amadou Vamouké a été inculpé et demeure en prison depuis quinze mois pour des charges supposées de malversations.

Nous sommes ou avons été des responsables d'organismes audiovisuels publics, en Afrique et en dehors du continent, qui avons entretenu des relations professionnelles suivies et souvent amicales avec ce dirigeant qui a toujours fait honneur à son pays qu'il représentait au plus haut niveau dans les organisations internationales audiovisuelles (UAR, CIRTEF, URTI, RAPAF).

Sans vouloir s'ingérer dans un dossier dont le traitement judiciaire ne devrait pas manquer de réhabiliter totalement M. Vamouké dans son honneur, nous tenons à apporter ce témoignage de moralité à l'égard d'un collègue qui nous apparaît encore aujourd'hui comme un modèle de manager. Ce dirigeant, qui n'a eu de cesse de développer la CRTV pour en faire un exemple de gouvernance, a partagé avec nous sa vision d'un service public africain au service de tous les publics.

Pour chacun de nous, la personnalité de M. Vamouké se caractérise en deux mots : rigueur et intégrité. Rigueur avec les personnels de la CRTV qui sont à présent nommés sur leurs qualités professionnelles et évalués sur leurs résultats, mais aussi rigueur budgétaire qu'il a commencé par s'appliquer à lui-même en baissant son revenu de 60% et en adoptant un train de vie plus que raisonnable. Intégrité aussi en mettant fin au « régime des enveloppes » et en adoptant un principe de transparence dans tous les domaines de sa gestion.

Parallèlement à notre démarche, de nombreux articles de presse témoignent autant de la moralité que des qualités professionnelles et humaines de M. Vamouké. Nous en avons relevé les quelques lignes suivantes :

Les personnes qui ont travaillé sous sa direction pendant cette période-là se souviennent d'un chef accommodant. « Vamouké comme patron fixe le cap. Ce n'est pas le type qui va avoir la chicotte, ce n'est pas la caporalisation. C'est quelqu'un qui exige la qualité. Et même quand le cap est fixé, ceux qui travaillent avec lui bénéficient d'une présomption de compétence et même de bonne foi. Ce n'est pas quelqu'un qui a sur le collaborateur qui vient un préjugé défavorable. Il a un à priori favorable et juge le collaborateur sur son travail. Ça ne veut pas dire qu'il va s'accommoder de la médiocrité », nous indique un ancien journaliste de Cameroon Tribune. Il poursuit en relevant l'humilité et la très vaste culture de celui qui fut son rédacteur en chef : « C'est l'intellectuel même, qui aime les idées, la discussion intellectuelle. Il est très attaché à certaines valeurs, mais est ouvert à la discussion sur toute sorte de sujets. C'est par la force de tes arguments que tu vas le convaincre ».

**Dirigeants audiovisuels signataires d'une lettre de témoignage de moralité
de M. Amadou VAMOULKE**

Alain MASSÉ

ex DG Union des Radios et Télévisions Internationales (URTI), ex DG Radio France

Jean KOUCHNER

Secrétaire général de l'Union internationale de la Presse Francophone (UPF)

Yves BIGOT

Directeur général de TV5 Monde

Denise EPOTE

Directrice régionale Afrique de TV5

Françoise DOST

ex Secrétaire générale des Radio Francophones Publiques (RFP)

Canada

Sylvain LAFRANCE

ex Vice-président exécutif des services en français de CBC Radio-Canada

Nigéria

Ladan SALIHU

Former DG FRCN

Bénin

Stéphane TODOME

ex DG ORTB

Tunisie

Mansour MHENNI

ex PDG de la Radio Tunisienne

France

Jean MINO

ex DG de Canal France International (CFI) et ex Directeur France Télévisions

Tchad

Hassan SYLLA BEN BAKARI

ancien Ministre de la Communication et membre fondateur du RAPAF

Tchad

Kléoutouin DOUBAYE

ex DG de l'Office National de Radio Télévision du Tchad (ONRTV)

Tchad

Halime ASSADYA

Directrice des radios publiques tchadiennes

Tchad

Ahmad MAKAILA

ex DGA ONRTV

Italie

Mihaela Liliana SCHEFER

Responsable du marketing international Radio de la RAI

France

Jean-Marc BELKI

Directeur Distribution/Développement Afrique de RFI

Burundi

Thaddée SIRYUYUMUNSI

ex-DG de la RTNB (Radio Télévision Nationale du Burundi)

Croatie

Silvija LUKS

Section croate de l'Union de la Presse Francophone

Témoignage de M. Hervé BOURGES sur son ancien élève M. Amadou VAMOULKE

J'ai été en 1970 le fondateur et jusqu'en 1975 le directeur de l'Ecole Supérieure de Journalisme de Yaoundé, devenue l'ESSTIC. A ce titre, M. Amadou Vamouké a fait partie de mes élèves. Il a été major de la deuxième promotion. Je n'ai eu qu'à me louer de son comportement ainsi que de ses qualités universitaires et professionnelles.

Il ne fait aucun doute pour ceux qui l'ont côtoyé que M. Vamouké est d'une intégrité professionnelle unanimement reconnue. Son dévouement à sa mission de Directeur général ont fait de M. Vamouké un exemple pour beaucoup de ses collègues étrangers.

J'ai toujours constaté son profond attachement à son pays, à l'Afrique, à la coopération internationale.

M. Amadou Vamouké conserve toute mon estime personnelle et mon amitié.

Fait à Paris, le 5 octobre 2017

Hervé Bourges

Ancien président de RFI, TF1, et France Télévisions Ancien

président de la SOFIRAD et de Radio Monte-Carlo Ancien

président de Canal+ Afrique

Ancien président du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel Ancien

porte-parole de l'UNESCO

Ancien ambassadeur de France auprès de l'UNESCO

Pétition signée nommément par plus de 2600 personnes

Cameroun ; Réhabilitation et libération de M. Amadou Vamoulké

Journaliste et ancien Directeur général de la Cameroon Radio and Television (CTVR)

Signez cette pétition sur change.org/p/vamoulke et témoignez sur facebook.com/vamoulke

La procédure judiciaire en cours est venue confirmer que M. Vamoulké est une haute personnalité publique qui a toujours fait preuve d'intégrité, de transparence et d'équité, qui plus est en obtenant des résultats remarquables pour l'entreprise publique de la CRTV. Cette personnalité représente un modèle considéré à risque par d'autres acteurs publics, puissants mais peu vertueux, qui ont choisi de se liguier pour le neutraliser par des persécutions puis par des procédures judiciaires dénuées de tout fondement.

M. Vamoulké subit un acharnement judiciaire totalement arbitraire et un emprisonnement injustifiable qui fragilise sa santé. Le procès de M. Vamoulké pose la question de savoir si un pays comme le Cameroun peut encore aujourd'hui se permettre de neutraliser ceux et celles de ses fils et de ses filles qui montrent le chemin vers un avenir où les « bonnes pratiques » feront oublier les pratiques actuelles encore trop souvent basées sur les intérêts personnels et égoïstes.

Au-delà de l'avenir personnel de M. Vamoulké, à qui la société camerounaise doit une réhabilitation sans faille, nous devons nous mobiliser largement pour que le respect des droits humains ne soit pas une nouvelle fois bafoué par une procédure dont l'objet ne trompe aucun camerounais. En remportant ce combat légitime nous aiderons la justice camerounaise, aujourd'hui trop souvent décrédibilisée, à renouer avec la confiance de ses citoyens.

Nous en appelons à la réhabilitation et à la libération immédiate de M. Amadou VAMOULKE

La personnalité de M. Vamoulké suffit à comprendre les enjeux de son procès. Ses cinq principales qualités professionnelles - : intégrité, transparence, équité, rationalité et responsabilisation - sont des seules valeurs qui ont amené cette personnalité camerounaise à être... détenu illégalement depuis plus de 1000 jours Yaoundé.

M. Vamoulké est soutenu par des collègues dirigeants de l'audiovisuel public de différents pays (Nigéria, Burundi, France, Italie, Tchad, Tunisie, ...), mais aussi par des représentants de la société civile camerounaise (ambassadeur, animateur radio, cadre d'entreprise, comédien, consultant, directeur de journal, entrepreneur, journaliste, magistrat, musicien, président d'association, ...) qui ont signé un témoignage de moralité établissant son intégrité.

En soutien à cette démarche, le REDHAC (Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale) a publié un communiqué de presse qui « *demande avec la plus grande insistance la réhabilitation et la libération sans délais de M. Amadou Vamoulké, injustement emprisonné depuis le 29 juillet 2016.*

Preuves établies de l'intégrité de M. VAMOULKE

M. Amadou VAMOULKE a toujours été publiquement considéré au Cameroun, mais aussi auprès de ses confrères étrangers, comme une personnalité honnête et intègre. Pour preuve irréfutable, les éléments énumérés ci-dessous, qui suffisent à en attester, peuvent tous être vérifiés. Si toutes les actions relevées ne pouvaient pas éviter la prison à leur auteur, nous serions en droit de nous demander quel niveau d'intégrité faudrait-il démontrer pour éviter d'être déshonoré et privé de liberté ?

COMME DIRECTEUR GENERAL DE LA CRTV (2005 à 2016)

M. Vamouké a été désigné meilleur Maître d'ouvrages sur 600 dossiers de leaders examinés par l'ARMP (Agence de Régulation des Marchés Publics) dont le Directeur général lui a remis le trophée devant tout le personnel de la CRTV.

Dès son entrée en fonction, M. Vamouké a jugé son salaire « indécent » et a demandé de lui-même à le baisser de 60% en le diminuant de 8,9 à 3,6 millions FCFA.

LOGEMENT

M. Vamouké a choisi un logement de fonction pour un loyer mensuel de 700 000 FCFA, ce qui représente le quart du niveau d'usage compte tenu de ses fonctions. M. Vamouké a ainsi fait réaliser 277 millions FCFA d'économies sur onze années au budget de la CRTV.

FRAIS DE MISSION

M. Vamouké a toujours fait un usage rigoureux de ses frais de mission qui n'ont toujours servi qu'à payer l'hôtel, la restauration et le transport. Contrairement à un usage trop souvent répandu, il n'a jamais présenté de factures de mission pour remboursement complémentaire.

M. Vamouké a systématiquement reversé à la caisse de la CRTV le surplus de frais touchés lorsque la mission était écourtée alors que la pratique était de conserver l'argent déjà versé même lorsque la mission était annulée ou écourtée.

FRAIS DE REPRESENTATION

La comptabilité de la CRTV confirme que M. Vamouké a pris une seule fois des frais de représentation d'un montant de 5 millions FCFA (pour des raisons professionnelles justifiées et vérifiées) alors que les autres fois il se limitait au strict minimum (autour de 0,5 millions FCFA). A titre indicatif, les pratiques passées accordaient une dotation moyenne de 30 millions FCFA pour ce type de frais de représentation de voyages à l'étranger.

GRATIFICATIONS DE LA PRÉSIDENTENCE

A titre de Directeur général, M. Vamouké a toujours partagé les gratifications de la Présidence qui lui étaient remises *intuitu personae*, créant ainsi un précédent par rapport aux pratiques antérieures qui l'auraient autorisé à les conserver intégralement pour son usage personnel. M. Ndjock Abanda, qui était chargé de ces répartitions, peut témoigner pour au moins une vingtaine de circonstances.

COMMANDES

M. Vamouké n'a jamais reçu le moindre « pourboire » sur les commandes passées par la CRTV.

M. Vamouké a obtenu le prix du "meilleur maître d'ouvrage" sur 600 managers contrôlés selon un classement de l'ARMP (Régulateur des marchés publics).

HOTELS EN MISSION À L'ÉTRANGER

M. Vamouké descendait généralement dans des hôtels trois étoiles qu'il payait sur ses propres deniers de frais de mission. Ce point peut être vérifié auprès de l'hôtel dans lequel il descendait à Paris (hôtel MEDIAN au 1 Boulevard Victor, 75015 - Paris).

ASSURANCE MALADIE DE LA CRTV

M. Vamouké a toujours refusé la proposition des assureurs d'être « discrètement » pris en charge avec toute sa famille, alors que le reste du personnel ne bénéficiait pas de cet avantage. Ce point peut être vérifié auprès des assureurs, AXA notamment).

MARCHÉS PUBLICS

M. Vamouké a toujours respecté la règle de publicité obligatoire des appels d'offres lancés par la CRTV sur les antennes.

M. Vamouké a créé une structure de contrôle discrète des procédures de marchés, qui a permis d'annuler des attributions douteuses. Ce point peut être vérifié auprès des membres actuels de la commission des marchés.

RECRUTEMENTS

M. Vamouké a mis en place des procédures objectives et transparentes, requérant des avis divers, pour les nouveaux recrutements basés sur les qualités professionnelles et l'expérience pour écarter les « petits arrangements ».

M. Vamouké a mis en place pour la première fois des appels à candidatures à la CRTV qui ont fait l'effet d'une bombe et qui ont fini par devenir une pratique courante

M. Vamouké a mis en place des concours avec copies anonymes. Il est à noter que sa propre nièce, Aissatou Vamouké, a ainsi échoué il y a deux ans au concours de recrutement des JRI à la CRTV .Ces procédures transparentes représentent un précédent au Cameroun.

Aucun des enfants de M. Vamouké ne travaille à la CRTV alors qu'ils étaient pourtant en quête d'emploi.

BONNES PRATIQUES

M. Vamouké a mis fin à la commission de 10% que percevait l'administration fiscale pour se rémunérer sur la collecte de la redevance audiovisuelle.

DANS LE CADRE DE SES ANCIENNES FONCTIONS

IMPRIMERIE NATIONALE (dix ans comme Directeur général)

M. Vamouké a créé un précédent en mettant en place une commission des marchés alors que la pratique n'était pas en vigueur au Cameroun.

M. Vamouké a refusé de prendre son salaire tant que tout le personnel n'était pas payé avant lui (période de crise économique durant laquelle l'Etat ne payait pas ses dettes dans les délais).

M. Vamouké a conservé un véhicule de fonction ancien en refusant de le remplacer tous les trois ans conformément à l'usage en cours.

M. Vamouké n'a jamais accepté le moindre « pourboire » sur les recettes.

SITABAC

M. Vamouké y a bâti une solide réputation d'intégrité que le PDG de cette entreprise, M. James Onobiono, et ses anciens collègues peuvent encore aujourd'hui confirmer.